



ADVERTISSEMENT DE NICOCLEON A CLEONVILLE SVR SON ADVERTISSEMENT AVX PROVINCES.

M. DC. XXXII.

ADVERTISSEMENT DE NICOCLEON A CLEONVILLE SVR SON ADVERTISSEMENT AVX PROVINCES.

CLEONVILLE, ce n'eſt pas l'apprehenſion de ton ſtile, mais l'horreur de ton diſcours, qui m'a faict dire, apres auoir leu ton eſcrit, ces paroles de Dauid: *Sauuez moy* Pſal.11. *Seigneur, parce que les veritez ont eſté affoiblies, ou fardées par les enfans des hommes.* I'ay recognu, que tu auois eu plus de ſoing de faire vn bel ou-

urage, que de le rendre bon; que tu as trauaillé auec eſperance d'eſtre recompenſé, & ſans crainte d'eſtre cenſuré; & que ton deſſein a eſté d'acquerir la reputation de gentil Eſcriuain, pluſtoſt que d'homme de bien. C'eſt toute la loüange, que ma conſcience me permet de te donner, au meſme temps qu'elle me force de te dire, que ton menſonge peut paſſer parmy les eſprits communs, pour vne aſſez iolie & aſſez bien parée deſbauchée: mais les plus releuez diront que tu es ſemblable à cet ouurier, qui dans le deſeſpoir de ne pouuoir peindre Heleine auec quelques traicts de beauté, la couurit toute d'or.

Nous auons veu les meſmes choſes que tu as dict, dans le liuret du Seigneur des Montagnes, auquel on a reſpondu: tout ce que tu as adiouſté à cette vieille piece, eſt vn peu de fard. Nous deſcouurons, que tu preſentes ſur le theatre de l'effronterie les meſmes calomnies mieux coiffées; tu as auſſi employé plus de temps pour les agencer. En fin, Cleonuille eſt des Montagnes mieux couuert: celuy-là auoit faict voir ſes menteries veſtuës en furies, tu les habilles en damoi-

damoiſelles : ſes flatteries eſtoient puantes, les tiennes ſont parfumées : il aboyoit comme la Charybde, tu chantes comme les Sirenes:il donnoit du poiſon, comme vn pauure Moine, dans vne eſcuelle de terre, dans laquelle il beuuoit deuant qu'il euſt quitté le Conuent ; tu le preſentes dans vn verre de criſtal : il a meſlé le ſublimé dans du pain bis, tu l'as glacé ſur du maſſepain: ſa baue eſtoit celle d'vn ſale crapaut, ton venin eſt celuy du ſerpent ſcytale : & ie peus dire, que ton deſſein a eſté ſemblable à celuy de ce riche meſchant, qui dans les Declamations de Quintilian empoiſonna les fleurs de ſon iardin, pour faire mourir les abeilles du pauure homme ſon voiſin, qui les venoient ſucceter ; tu as reſpandu ton poiſon ſur quelques fleuretes, antitheſes, petits rencontres, mots choiſis, pour corrompre les eſprits des curieux ſans iugement, qui eſtiment les choſes par les paroles, & qui croyent, que tout ce qui eſt aſſez bien eſcrit, a eſté faict auec iuſtice & verité. On void bien que tu as eſté le premier, auquel ton ouurage a agreé ; & on s'imagine que tu l'as ſouuent recité à toy meſme,

 en

en branlant la teste, & frappant du pied. Contemple & ayme toy, tant que tu voudras, dans ton ouurage: si tu te plonges & te perds là dedans, tu ne peux iamais estre changé en Narcisse, & encore moins en vne Immortellé, tu seras plustost vne Hemerocale; ta beauté ne pouuant durer vn iour, mais seulement autant de temps qu'on en peut employer pour lire ton escrit la premiere fois. Et afin que tu recognoisses, que ce n'est pas l'enuie qui me porte à iuger ainsi de tes escrits; ie te marqueray quelques points, dans lesquels ie feray voir tes fautes & impostures, mesmes à ton aueuglement.

Tu commences par l'Afrique, qui produict tous les ans quelque monstre, à cause du meslange des animaux de diuerses especes qui se rencontrent aupres des eaux fort rares en ce pays là: tu n'as pas pris garde que le nom de Cleonuille, que tu as choisi, estant composé du Grec & du François, ne peut signifier autre chose qu'vn monstre; & ce mot de Roman nous faict croire que ton liuret est vne fable plustost qu'vne histoire. Tu dis que tu es la gloire de ta Ville: cela seroit bon,

si

ſi apres Sidonius Apollinaris elle n'auoit plus porté de tres-ſages & tres-ſçauans hommes, en toute ſorte de profeſſions; & ſi Sauaron & ton oncle n'en eſtoient point ſortis vn peu deuant toy.

Tu enuoyes vn Aduertiſſement aux Prouinces, & ne leur donnes aucun aduis ſalutaire, ny la bonne nouuelle de leur ſoulagement; qu'elles receuroient auec plus de ioye que ton papier, qui ne contient ny vne recepte, ny vn remede, contre les maux qui les accablent. Tu t'eſgayes en ton exorde aſſez long; & deuant que de frapper de ton eſpadon, tu faicts cent moulinets en l'air, croyant que nous aurons peur lors que nous le verrons briller au ſoleil : ou pour mieux dire, apres nous auoir faict attendre vn bon repas, le premier mets que tu apportes eſt vn grand plat de creme foüetée toute en eſcume, & dreſſée en rochers ſur des branches de fenoüil, ou de roſmarin. Tu fais des belles proteſtations, que tu veux conſeruer auec grand ſoing l'honneur & le reſpect que tu dois à la Royne Mere du Roy, & à Monſieur; ce pendant on iuge ſur tout par la fin

de ton

de ton diſcours, qu'il n'y a point eu d'Eſcriuain menteur & cruel comme toy. Il eſt vray, que les autres ont eſté plus brutaux, & nous ont attaquez en taureaux & en ours ; mais tu nous picques en ſerpent : ceux-là nous pouuoient caſſer quelque iambe ou quelque bras, mais tu portes ton venin droict au cœur.

Et pour te monſtrer qu'il y a long temps que nous n'auons veu Mr le Cardinal, qui dans ſes reſueries a accouſtumé de rongner les ongles à ceux qui ſont aupres de luy ; nous ſommes reſolus de te monſtrer les noſtres, & de commencer par la premiere atteinte que tu nous donnes.

Apres auoir employé quinze pages en auant
Pag. 16. propos, tu dis en la ſeizieſme *que nous ſommes bannis volontaires*. C'eſt, amy Cleonuille, que tu crois qu'on ne peut eſtre banny, ſi apres auoir eu le foüet & la fleur de Lis, on n'eſt conduict à la porte d'vne Ville auec vn trompette & vn bourreau : c'eſt ainſi qu'on te chaſſeroit ſi on te faiſoit iuſtice, pour auoir meſdict de la Mere, & du Frere de ton Roy : mais pour les perſonnes de cette condition, on les exile, lors qu'on leur oſte la pla-

la place que la nature leur donne;qu'on les pourſuit auec armes,ou qu'on les emprisonne, ou enuoye hors de la Cour : ce qui eſt vn exil pour ceux qui y doiuent eſtre en repos comme en leur centre, & en ſureté comme en leur maiſon.

Apres nous auoir donné ce coup de bec en paſſant, tu te perches pour chanter les loüanges de Monſieur le Cardinal, & commences l'Hiſtoire de ſa vie depuis ſes eſtudes (comme tu auois faict dans ton Coup d'Eſtat) rediſant les meſmes choſes auec quelque petite diuerſité; dans laquelle nous voyons ta pauureté, qui te contrainct de rapporter les miſerables reſtes deguiſées d'vne viande, qui nous fut preſentée il y a tantoſt vn an : où nous pouuons dire que tu es ſemblable à ces Comediens qui n'ont que quatre ou cinq acteurs, pour ioüer trente perſonnages, & font en vn inſtant des hommes & des femmes, auec des habits, des maſques, & des vers. Pag. 17. 18. 19. &c.

Tu dicts, *que du temps du Mareſchal d'Ancre ſans Mr le Cardinal on euſt faict encore pis: qu'il demanda ſouuent ſon congé; mais que le beſoin qu'on* Pag. 20.

 auoit

auoit d'vne teste comme la sienne, le luy fit refuser absolument. Prens garde Cleonuille, tu accuseras le Roy d'iniustice, d'auoir chassé de sa Cour, & apres de son Royaume, vn homme qui à ton compte auoit tres-bien serui sa Maiesté, & son Estat, & qui n'estoit point coulpable des maux que tu dicts auoir esté faicts en ce temps là. Tu assures qu'il diuertit le Mareschal d'Ancre de bailler Quillebeuf aux Espagnols, & que la lettre qu'il escriuit sur ce subiect fut veüe dans le procez de la Mareschale: pourquoy teniez vous cachée iusques à present cette verité? pourquoy est ce qu'on a bruslé cette piece excellente auec le procez? pourquoy est ce que les Iuges la supprimerent, si elle seruoit pour faire voir l'innocence de Mr le Cardinal? pourquoy fut il banny apres le iugement, s'il auoit rendu ce grand seruice? pourquoy n'en a on point parlé lors que la plus part des Iuges viuoient? quelqu'vn de ceux qui restent peut estre s'en souuiendra? tirerez vous ce tesmoignage de la bouche du President de Bellieure, ou du Procureur General? Escriuons auec plus de verité, & disons, que iamais le Mareschal

Mareſchal d'Ancre n'eut intention de faire ce que l'ingratitude de celuy qui auoit eſté auancé par ſa femme luy impoſe; & qu'il eſt plus probable qu'on deſcouurit quelque choſe contre le Cardinal,puis que dans la ſuitte de cet affaire on le fit ſortir de Luſſon,où il auoit eſté renuoyé,& on le relega en Auignon.

Il faut aduoüer que tu es vn plaiſant bouffon, lors que tu dicts,que le premier employ donné à Mr le Cardinal par la Mareſchale *fut ſon apprentiſſage, & que la reconciliation apres la deſroute du Pont de Sée fut ſon chef d'œuure.* Pag.21. Tu as rencontré à ce coup, & les ſages l'ont creu comme tu le dicts: il n'y a que cecy à adiouſter,que la France paya bien cherement l'apprentiſſage de ce nouice; & que le chef d'œuure, pour le faire paſſer Maiſtre, fut faict aux deſpens de beaucoup de vies & de biens. Il fut trouué ſi beau, qu'il en eut vn chappeau de Cardinal; & il tira de cet ouurage incomparable, le plus rare qu'il aye iamais faict, le nom qui luy demeurera touſiours, aſſauoir de Cardinal de la trahiſon.

Tu es mauuais Annaliſte, lors que tu dicts,

Le voila Cardinal tout aussi tost apres son chef d'œuure: tu sçais bien qu'il y eut deux ans entre la promesse, & la promotion. On a dict allieurs les raisons qui porterent sa Saincteté & le Roy à laisser vn peu tremper ce bonnet dans la teincture, & à luy donner le loisir de se seicher. Tu dicts auec la mesme temerité, *qu'il fut chef du Conseil quelques années apres:* tu sçais bien que cela ne peut estre qu'apres qu'il en a chassé la Royne sa Maistresse, & que cette qualité dans son esloignement est acquise à M[r] le Cardinal de la Rochefoucaut, comme estant plus ancien, encore qu'il n'en face pas ordinairement la fonction.

Tu employes sept ou huict pages pour descrire les aduantages *que la Religion & l'Estat ont retiré de la prise de la Rochelle; que tu descris comme la citadele de l'impieté, & de la rebellion.* Nous ne doutons pas que le fruict de cette prise ne soit bien grand: tu nous permettras aussi de te dire, qu'il eust esté plus aduantageux, si M[r] le Cardinal n'eust retenu la place, & la gloire; s'il ne faisoit fortifier celle-là, & ne gardoit auec tant de soing cette-cy; qu'il est fort à craindre que le Roy n'en

Pag. 24.

n'en ayant du tout point, ny dans tes escrits ny dans ceux de tes compagnons, il n'en aye pas dauantage dans cette Ville, s'il souffre que ses remparts soient restablis. Ie confesseray pourtant, que tu aurois plus de subiect d'appeller cette prise vn chef d'œuure, que la drollerie du Pont de Sée. Ie te prie de me permettre de donner vn Aduertissement à celuy qui addresse le sien aux Prouinces; c'est de prendre garde, que dans la description des grands exploits de Mr le Cardinal, tous vous autres Mrs les Escriuains l'auez tousiours nommé, estimé, & loüé tout seul, comme si personne ne l'auoit assisté. Nous voyons que dans les histoires des sieges, batailles & combats, on remarque les belles actions de ceux qui ont sagement commandé, & courageusement combattu: on les nomme pour laisser à la posterité quelque tesmoignage de leurs seruices; cela est deu à leur vertu, & en vser autrement est vn larrecin d'honneur. Mais dans vos escrits on ne faict point de mention du Roy, que par maniere d'acquit, sans parler des ordres qu'il a donné, des peines qu'il a pris, & des inuentions qu'il a trou-

ué. C'eſt bien dauantage, que Mr le Cardinal a dict à vn homme d'auſſi grande qualité que luy, qu'il auoit pris la Rochelle en deſpit du Roy. Ne t'eſtonne donc plus s'il a inuenté, que ce genereux & courtois Seigneur, que ſa ſeule vertu a rendu priſonnier, auoit tenu ce diſcours, *Nous ſerons ſi fols que de prendre la Rochelle.* Quand ces paroles ſeroient ſorties de ſa bouche, les bonnes reſolutions, & les executions hardies ne laiſſoient pas de ſortir de ſon cœur. Contente toy que tes eſcrits taſchent de luy deſrober la reputation, comme le Maiſtre, qui t'employe, a faict la liberté. Nous ſommes plus equitables que vous: car ſans oſter ce qui peut eſtre deu aux conſeils de Mr le Cardinal, & ſans vouloir diſputer ce qui eſt renuoyé aux affaires qui arriueront dans quelque temps, pour faire iuger ſi ſes aduis ont eſté ſalutaires, ou temeraires; nous diſons qu'il faut apporter aux pieds du Roy toutes les deſpoüilles; & que la iuſtice veut, qu'apres auoir couronné ſa teſte de lauriers, & chargé ſes mains de palmes, on en donne quelque petite branche pour le ſiege de la Rochelle, pour la reddition

Le Mareſchal de Baſſompierre. Pag. 30.

des

des villes rebelles, pour les affaires d'Italie, aux Mareſchaux de la Force, de Schombert, de Montmorency, de Thoiras: auxquels vous permettrez qu'on adiouſte les deux pauures priſonniers, ſi vous ne voulez qu'on leur oſte la gloire auec la liberté. Ie ne dis rien de tant de ſages Mareſchaux & Maiſtres de Camp, braues Capitaines, & hardis ſoldats, auxquels il ne faut point refuſer vn peu de noſtre ancre, pour recompenſe du ſang qu'ils ont reſpandu; ny la vie que nos eſcrits peuuent donner à leurs noms, pour celle qu'ils ont perdu, ou par la main des ennemis dans le lieu d'honneur, ou par les maladies qui les ont tuez dans les chemins qui les y conduiſoient. Vous n'auez point loüé ny nommé iuſques à preſent que ce grand Cardinal, qui ayme toutes choſes grandes comme Senecio: vous le rendez autheur de tous les biens, & le logez par deſſus Dieu, en ce que vous le faictes operer ſans cauſes ſecondes: on dict de luy, comme de Menetho, qu'il faict tout, tout ſeul: mais comme ce Grec, qui luy voyoit faire pluſieurs charges de la republique, predict apres en

auoir

auoir faict le denombrement, qu'il auoit trouué beaucoup de moyens pour chercher le repentir; nous croyons aussi que Monsieur le Cardinal n'en est pas esloigné.

Nous ne parlerons pas icy des fautes qu'il a faict dans tous les rencontres desquels il tire tant de gloire, ny de la temerité de ses conseils, de ses interests particuliers, de ses querelles & vengeances: tout cela a esté remarqué allieurs; & nous ne voulons pas vser de redictes, comme tu faicts, ny rendre nos pages petites comme les tiennes : en quoy tu monstres que tu es vn Aduocat corrompu, en faisant beaucoup de roolles, pour auoir vn plus grand payement.

Vous ioüez vne piece nouuelle, lors que vous
Pag. 35. dictes, *que la Royne Mere du Roy, ayant esté d'aduis d'assister Monsieur de Mantoüe, deuint Espagnole par les persuasions du Cardinal de Berule, & du Garde des Seaux de Marillac, durant le voyage que le Roy fit à Suze*. Vous ne donnez point de marques de ce changement, & nous en auons du contraire : elle assista l'année suiuante au Conseil, qui fut tenu pour resoudre le

le ſecond ſecours; elle l'approuua, & que Monſieur le Cardinal eut la charge de le conduire, en meſnageant l'affection de Monſieur de Sauoye: auec lequel ſon imprudence, ſa vanité, & ſa vengeance, le firent rompre; ce que la Royne, ny pas vn eſprit ſage ne pouuoit trouuer bon; non plus qu'on ne ſçauroit aduoüer, que les deux perſonnes qu'on veut faire paſſer pour affectionnées à l'Eſpagne au preiudice de la France, ayent trahy leur pays, & ſuiui les anciennes maximes de la Ligue: ce qui rendroit treſ-coulpable le Cardinal, qui s'eſt vanté de les auoir aduancez, ayant ſceu le parti qu'ils auoient tenu durant les troubles du Royaume, & le zele qu'ils auoient teſmoigné, qui eſtoit changé en vne parfaicte affection pour la Religion, le Roy, & l'Eſtat; ayant touſiours creu, comme font tous les gens de bien, que ces trois choſes eſtoient inſeparables.

Comme il n'appartient qu'à Monſieur le Cardinal de faire des loix, lors qu'elles luy ſont fauorables; & de les rompre, lors qu'vn deſſein nouueau les a renduës contraires: auſſi luy ſeul peut

impunement preſenter des hommes au Roy, luy dire qu'ils ſont les plus vertueux de ſon Royaume, & les plus fideles à ſon Eſtat; iuſques à ce qu'ils s'oppoſent à ſes mauuaiſes volontez. C'eſt pour lors que non ſeulement il leur impoſe des crimes nouueaux, mais qu'il ſe deſdict ſans honte de tout ce qu'il auoit dict auparauant; ſe blaſme de temerité en ſes chois, & ayme mieux ſe rendre infame pour auoir ietté dans les affaires d'Eſtat ceux qu'il appelle meſchans, que de ſe voir en danger d'en ſortir, eſtant deſcouuert par ceux, auxquels il a procuré quelque employ; pluſtoſt pour les rendre miniſtres de ſes mauuaiſes intentions, & ſe deſcharger ſur eux de la hayne de ſes violences: (à quoy vn homme de bien ne ſçauroit conſentir) que pour leur faire part des bonnes graces du Roy, & de la gloire qu'on peut acquerir en le ſeruant auec affection & fidelité.

Apres auoir apporté, pour la premiere cauſe de l'auerſion contre le Cardinal, les conſeils d'vn mort, & d'vn priſonnier, qui ne ſe deffendent que deuant Dieu; tu as voulu reietter le deſeſpoir de
Pag. 37. l'Exempt de Barantonne, ſur la grande haine que

que la Royne auoit conceu contre Monſieur de Mantoüe, pour lors Mr de Neuers. Toute la France ſçait, que le malin eſprit porta le foible de cet Exempt (qui fut deſaduoüé des deux coſtez) à ſe deffaire ſoy meſme; & la Royne fut tres marrie que ce forcené euſt adiouſté la perte de ſon corps, & de ſon ame, à celle de ſon honneur.

La ſeconde cauſe de la mauuaiſe volonté que la Royne conceut contre le Cardinal, n'eſt pas ſelon voſtre aduis (car vous ne le croyez point) mais eſt ſelon voſtre diſcours, le deſſein du Mariage de la Princeſſe de Florence, auquel elle creut que le Cardinal s'oppoſoit auec les Miniſtres de Monſieur, pour aduancer celuy de la Princeſſe de Mantoüe. Tu dicts *que cette imagination acheua de le perdre*. Il faut confeſſer que tu trauailles ſur des mauuais memoires. Si ce qu'on te faict eſcrire eſtoit vray, la Royne euſt dés ce temps là chaſſé de ſa maiſon le Cardinal, & les ſiens: il n'y auoit point de conſideration, qui l'en peuſt empeſcher. On te dira bien d'auantage, que le Roy eſtoit plus diſpoſé à l'abandonner qu'il n'a eſté apres: il ne faut pas douter que Pag. 38. & 39.

 la

la creance de la Royne eſtant plus grande, & la puiſſance du Cardinal moindre, il n'euſt eſté plus aiſé de le ruiner, qu'il n'a eſté du depuis. Par où tu peux iuger que les raiſons, qui ont porté la Royne à l'eſloigner de ſes bonnes graces, & à parler comme elle fit au Roy, ont eſté tirées de la mauuaiſe conduicte, & pernicieux deſſeins que le Cardinal a faict paroiſtre d'vn an apres, ayant treſ-mal meſnagé la ſanté, les affaires, les Alliez, & les Finances de ſon Maiſtre; & ſur tout, les biens & les bienfaicts de ſa Maiſtreſſe: outre qu'il a pris, à la veüe de tout le Royaume, les marques d'vn vſurpateur ou d'vn diſſipateur de l'Eſtat. Et parce que nous auons apporté allieurs toutes ces raiſons, & que la France iuge mieux par ce qu'elle void & qu'elle reſſent, que par ce que nous pouuons dire & eſcrire; nous te renuoyons à nos autres eſcrits, & à la cognoiſſance publique, pour te dire que tu as tort, en parlant de la

Pag. 39. Royne, d'employer ces termes : *Les exemples du paſſé nous apprennent ce que peut ordinairement ſur l'eſprit irrité d'vne femme, & d'vne femme de cette marque : la violence de ſes mouuemens irreguliers,*

qui

qui iettent par fois la raiſon des plus ſages hors de ſon accouſtumée aſſiette. Tout beau, Cleonuille, tout beau; tu t'eſchauffes vn peu trop pour vn Auuergnat. Le temperament que tu veux apporter en la page 41. diſant *que la Royne n'eſt pas* Pag. 41.
vindicatiue, eſt vn foible remede à ce deſtraquement de cerueau, que tu veux perſuader eſtre arriué, & à cette *poſſeſſion des malins eſprits*, Pag. 42.
que tu dicts *s'eſtre meſlez dans les humeurs de la Royne*, apres luy auoir donné les deux mauuaiſes qualitez qu'on peut tirer de ce diſcours: quel deguiſement que tu puiſſes apporter, tu ne ſçaurois adoucir l'iniure que tu dicts, ny excuſer ta folie, ny couurir la rage de celuy qui t'employe.

Tu te mets fort en peine pour rechercher les exemples des Princeſſes qui ont eſté choleres: Pag. 40.
nous iugerions plus rares ceux des Dames qui ont eſté exemptes de cette imperfection. La parole de Dieu nous enſeigne, *qu'il n'y a point d'in-* Eccli. 25.
dignation plus grande que celle de la femme; & vn gentil Poëte Romain a dict, que ſon infirmi- Lucan.
té la porte à ſe plaire à la vengeance.

Nempe puſilli Semper & infirmi eſt animi exiguique voluptas Vltio: continuò ſic collige, quòd vindictâ Nemo magis gaudet quàm femina.—

Tu nous repreſentes vne grande cabale, que
Pag.43. tu appelles amas de *brouſſailles & ordures au deſſus d'vne eſcluſe, qui eſt à la fin emportée par l'impetuoſité de l'eau arreſtée par tant de bois trauerſeZ.* Tu te ſers en cet endroit du meſme diſcours preſque mot à mot que tu as faict dans ton Coup d'Eſtat : c'eſt vn teſmoignage de la diſette de tes penſées, & que tu es contrainct d'eſtre larron à toy meſme : c'eſt auſſi vn argument que tu veux remplir ton liure, & le rendre de la grandeur de l'autre, pour payer tous les ans par vn ouurage de meſme poids, que tu preſentes à la fin de l'année pour retirer l'ordonnance de ta penſion : de ſorte, que ſi tu dicts *que nous appellons deſordre dans l'Eſtat tout ce qui ne va pas bien dans noſtre maiſon*; nous te pouuons repartir, que ce qui faict bien aller la tienne, eſt par toy nommé excellente conduicte du public. Nous ne ſommes pas marris qu'on te face du bien, mais de ce que tu le cherches au preiudice de ta reputation, & de ta conſcience, ne pouuant dire autre choſe de toy; ſi ce n'eſt que tu es ſottement trompé auec les plus innocens du petit peuple,

ou

ou que tu es du nombre des trompeurs corrompus. Si tu es des premiers, tu es digne de la compassion des honnestes gens, & du salaire de ceux qui t'employent : si tu es entre les seconds, tu merites plustost chastiment que recompense.

Tu nous veux faire passer pour miracle de S.Martin ce qui arriua le iour de sa feste, comme si ce bon Sainct estoit le protecteur du Cardinal, *parce qu'il l'est de la France:* tu deuois adiouster, parce que ce bon Seigneur a son Abbaye de Marmoustier, & son Doyenné de Tours. Ie ne trouue point de personnes qui facent meilleur marché des miracles que font les escriuains du Cardinal; ny d'homme qui les attire, & qui y croye moins, que faict le Cardinal. Cet infame bouffon, qui a donné le nom à la iournée des duppes, ne s'est pas aduisé de dire que ce bon Sainct couurit le Cardinal auec le reste de son manteau, afin qu'il fust habillé de la mesme liurée qu'il auoit donné au diable, lors qu'il le prenoit pour vn goeu. Pag.45.

A quoy sert, ie te prie, pour faire paroistre beaucoup de besoigne à ton Maistre, la description Pag.46. ad 53.

ption curieuſe que tu faicts dans ſix ou ſept pages du naturel & de l'education de Monſieur ? Tu repreſentes à vn Prince,qui a des enfans,ce qu'on luy a dict eſtant petit enfant: tout cela eſt hors de propos pour les affaires du temps; non pour les tiennes, comme i'ay dict.

Pag.52. Pourquoy,eſcriuant contre la Royne Mere du Roy, blaſmes tu le conſeil de ſes ennemis, qui mirent le Colonnel aupres de Monſieur? Pourquoy entres tu dans les tombeaux de deux Mareſchaux de France,pere & fils,& du grand pere genereux Capitaine, pour leurs caſſer les os, & te rendre ſemblable à d'Aubigny, qui a eſté le ſeul auec toy qui a meſdict de ces deux fideles ſeruiteurs de nos Roys? Si tu trouues vne choſe à reprendre dans leur vie, cela ne rendra pas innocent celuy que tu ſouſtiens, qui eſt accusé d'en auoir faict dix mille mauuaiſes.

Pag.53. Lors que tu dicts, *qu'vn Eccleſiaſtique eſtranger auoit eſmeu le venin du Colonnel*, tu as deſigné l'Abbé l'Eſcaille; qu'on deuroit traicter plus doucement apres la paix faicte auec ſon Maiſtre, & la reconciliation auec luy. Nous voyons bien que

que l'orgueil du Cardinal eſt ſi grand, que l'affection de tous les Princes du monde luy eſtant indifferente, il choque amis & ennemis: comme il faict le Prince de Piedmont dans ſa puante Satyre, & la memoire du feu Duc de Sauoye ſon Pere dans ſes lettres de Duc & Pair. Mais il faut croire, qu'apres le meſpris de la Royne ſa Maiſtreſſe, & Mere de ſon Roy, & du Frere vnique de ſa Maieſté, rien ne luy eſt ſainct & ſacré; & on ne doit point trouuer extraordinaire s'il perd e reſpect auec les Princes eſtrangers, puis qu'il veut vſer de ces termes, *que Monſieur auoit iuré* Pag. 55.
amitié auec luy. Certes il faut qu'il paſſe, ou pour vn tres-mauuais courtiſan, ou pour vn homme tres-orgueilleux: nous le cognoiſſons, & ſommes aſſurez que ſa conſcience luy fera pluſtoſt confeſſer vn crime, que ſa vanité ne luy fera aduoüer vne ſottiſe.

Tu apportes des beaux exemples, pour prou- Pag. 57.
uer qu'il faut mettre Monſieur en tutele: tu dicts, *qu'vn Roy a faict tuer vn Secretaire de ſon Frere naturel, parce qu'il guindoit l'eſprit de ſon Maiſtre à choſes trop hautes*. C'eſt à dire, que tu voudrois

D qu'vn

qu'vn Roy fuſt meurtrier, & qu'il traictaſt comme vn baſtard ſon Frere legitime. Si Monſieur ſ deffioit de ce que tu conſeilles, & ſi ſes ſeruiteur craignoient l'aſſaſinat duquel il ſemble que tu e d'aduis; par ta foy aurois tu trouué le chemin d la paix? ne vois tu pas, que celuy qui t'employe a intention de porter les choſes au deſeſpoir; lor qu'il approuue ce que tu eſcrits, apres ce qu nous ſçauons qu'il a dict?

Pag. 58. Pour l'exemple de remuë-meſnage que f Charles Quint dans la maiſon de Ferdinand ſo Frere; nous te reſpondons, que les ſeueritez qu ſont ſageſſes en Eſpagne, ſeroient des cruautez e France: les eſprits de nos Princes ne le ſouffri roient pas; & les extremitez dans leſquelle on les porteroit, cauſeroient des plus grand maux, que ne peuuent faire leurs petits deſpla ſirs, qui ſont plus facilement appaiſez qu'i ne ſont eſmeus; ſur tout, quand on ne repreſen te point aux Roys (comme tu fais) qu'ils peu uent tuer leurs Freres, leur oſter tous leurs ſe uiteurs, & faire maſſacrer ceux auxquels ils confient.

Tu n'as eu garde de dire, en parlant du changement que fit * Ximenes dans la maison de Ferdinand, que l'autheur que tu as cité dict, que ce Prince n'estoit qu'vn enfant; auquel tu compares vn Fils de France qui a des enfans. Ce mesme Historien dict, que Ximenes osta des gens de bien à Ferdinand par vengeãce & inimitié qu'il auoit contre Nonius Gusman, Cauallier tres-genereux & tres-sage; parce qu'il auoit eu la grande Maistrise d'Orete sans s'estre adressé à luy: ce qui estoit vn crime en ce temps là, comme en cestui-cy c'est vn moyen de ne rien obtenir, de ne dire pas au Cardinal qu'on veut tenir le bienfaict de luy seul. Pour Aluare Osorius, qui estoit Precepteur de Ferdinand, il estoit en horreur à Ximenes Cordelier, parce qu'il estoit Dominicain, & qu'il y auoit vne grande ialousie entre ces deux Ordres. I'apporte les raisons de ton Historien, qui adiouste que Ferdinand, quoy qu'enfant, voulut tuer Ximenes, qui estoit sur la fin de ses iours fou, furieux & empoisonné. Il fut en execration à tout le monde, pour auoir ruiné la fortune de beaucoup de gens de bien; & sur

* Aluarus Gomes lib. 7. *Hæc omnia, quantum ad fidem & integritatem Petri Nonnij & Osorij pertinẽt, vana fuisse, & ab eorum æmulis in vulgus sparsa, multis argumẽtis compertum habeo: Nonnius enim ob mores inculpatos, & insignẽ pietatem, ab Isabella Regina pueritiæ Ferdinandi datus est custos;*

Osorius verò, etsi nō admodum sedati ingenij fuit, animi tamen in Reges fidelissimi habitus.

tout, d'vn ieune Gentilhomme, nommé Moscosus, qui estoit le plus adroict d'esprit & de corps, & le plus parfaict en toute sorte d'exercices, qui fust en Espagne : & afin que tu ne m'accuse pas d'estre imposteur, comme toy, i'ay mis à la marge vne partie de ce que ton autheur en a dict.

Pag.60.

Tu parles de trois Officiers de Monsieur : & tu dicts, *On les taste, on les esbranle, on les emporte*. C'est vne belle loüange que tu donnes à ceux qui ont entrepris ce traffic, dans lequel nous voyons bien, par vostre confession, qu'on a voulu achepter des seruiteurs, pour les porter à vendre leur credit: mais nous ne voyons pas que ce marché vous aye reussi, ny qu'ils vous ayent liuré leur Maistre, & leur conscience. Vous ne seriez pas en cholere contre eux s'ils l'auoient faict : & le seul subiect de vostre indignation vient de ce que leur fidelité a esté plus forte que vostre corruption; que leur esprit a veu qu'elle tendoit à les porter à endormir leur Maistre, ce pendant que vous pilleriez la maison, dans laquelle il est né ; & dissiperiez le Royaume, à la conseruation duquel il a

il a le premier intereſt apres celuy du Roy. Cela vous a tellement faſchez, que ſur l'exemple des ſeruiteurs d'vn fils de putain vous voulez qu'on tuë les chiens, que vous n'auez ſceu enchanter, & qui ont eſueillé leur maiſtre, lors qu'on le vouloit ou enleuer ou egorger: vous le conſeillez, en propoſant qu'vn Roy peut faire, ſans forme de iuſtice, contre ſon Frere, ce qu'vn autre a faict contre ſon Fils.

Vous venez à la promeſſe du chappeau de Cardinal faicte au Preſident le Coigneux, & nous contraignez de dire: O ſaincte Pourpre, à quoy es tu reduicte en ce temps, depuis que tu as eſté la recompenſe d'vne trahiſon! celuy qui l'a faicte, confeſſe qu'il t'a preſenté pour en attirer d'autres. Il eſt vray qu'on auoit promis l'eſchange d'vn mortier en vn bonnet rouge; mais ce chapperon n'a pas aueuglé vn oyſeau clair voyant. Sa Saincteté n'a point refuſé l'eſcarlate de Rome à celuy qui eſtoit content d'auoir celle du Palais: les refus qu'on feint, ſont imaginaires; & les mauuaiſes mœurs n'ont pas empeſché cet honneur, qu'elles firent differer de deux ans à celuy qui s'en

Pag. 61. & 62.

 eſt

eſt plus rendu indigne depuis qu'il l'a receu : il ſçait ce qui fut recité en plein Conſiſtoire, & la peine qu'on eut d'effacer les impreſſions qu'on auoit donné contre luy : celles qu'on allegue contre le Preſident ſont ridicules. Vn Roy de France peut auſſi bien ſurmonter les difficultez de Rome, qu'vn Roy d'Eſpagne : mais c'eſt en vain que nous conteſtons d'vne choſe qui a eſté propoſée par des fourbes, & qui n'a iamais eſté au point où ils deſirent de faire croire qu'elle a eſté.

Pag. 64. I'ay remarqué dans toute la ſuitte de ton diſcours, que tu faicts eſtat d'apporter plus d'exemples que de raiſons. Ceux-là te ſont plus ayſez; parce que trois ou quatre liures que tu as leu, t'en fourniſſent aſſez : entre autres celuy de Iean Duc de Bourgongne, le flambeau fatal de la France, auquel tu compares Monſieur; ne te ſouuenant pas que le Frere vnique du Roy, ne peut rien auoir de ſemblable auec le meurtrier d'vn Frere vnique d'vn Roy; & que ceux que tu appelles ſeruiteurs du Bourguignon n'eſtoient point ſes domeſtiques, mais des François traiſtres à leur

Prin-

Prince,que l'ambition,la vengeance, & les artifices du Duc auoient desbauchez. Tu adiouſtes que Louys XI. & le Duc d'Alençon,ne s'eſtoient retirez,l'vn de la Cour de Charles VII. ſon Pere; & l'autre de celle de Henry III. ſon Frere, que par les mauuais conſeils, & pour les intereſts de leurs ſeruiteurs. Ie te diray, que ce qui ſe paſſe n'a rien de pareil auec les Hiſtoires que tu recherches. Nous confeſſons,que ces Princes n'auoient point ſubiect de ſe plaindre ny d'apprehender, comme a Monſieur. Il n'y auoit point en ce temps là de Miniſtre ſi puiſſant, inſolent, & violent,comme eſt le Cardinal; ny point de Royne Mere du Roy, ſage & vertueuſe, empriſonnée; des trente places fortes & frontieres entre les mains d'vn homme, auec les plus importantes Prouinces; vn Conſeil compoſé à ſa mode, toutes les grandes charges de l'Eſtat dans ſes mains, toutes les Finances du Royaume dans ſes coffres, dix mille ſoldats entretenus dans ſes garniſons, trois cens pieces de canon qui ne portent point d'autres armoiries que les ſiennes, ſoixante vaiſſeaux qui ne recognoiſſent point d'autre Maiſtre

Pag.67.

que

que luy, trois cens priſonniers qui ſont gardez par ſes Capitaines & concierges, deux Mareſchaux de France qui ſont captifs ſans crime, vn autre qu'on a faict mourir en priſon auec vn Frere naturel du Roy ; plus de cinq cens perſonnes de qualité, hommes & femmes, bannis, proſcripts, & deſpoüillez de leurs biens ſans forme de Iuſtice: tout cela & beaucoup d'autres choſes que chacun ſçait, & pluſieurs reſſentent, ne ſont pas, à ton aduis, des ſubiects capables de faire qu'vn Frere vnique d'vn Roy, qui n'a point d'enfans, apprehende pour ſa perſonne, & pour l'Eſtat, les deſſeins de celuy qui a toutes les marques d'vn vſurpateur, qui menace effrontement de l'excluſion de Charles de Lorraine, celuy que nous tenons pour Dauphin, iuſques à ce qu'il aye pleu à Dieu d'en donner vn à noſtre Roy. Feüillete tant que tu voudras nos Hiſtoires, & adiouſte (comme tu fais d'ordinaire) quelque choſe du tien pour mieux accõmoder les choſes paſſées à celle de ce temps, ie te deffie de trouuer rien de ſemblable.

Pag. 68. Parmy beaucoup de reproches que ie te faicts auec raiſon, ie crois eſtre obligé de te faire vn remerciment

merciment d'vn bon aduis que tu donnes aux ſeruiteurs de Monſieur, lors que tu dicts *que le deſir de ſe faire quelque choſe plus qu'ils ne ſont, eſt le ſeul but de toute l'equippée qu'ils ont faict faire à leur Maiſtre; & que le temps, qui ne laiſſe rien de caché, deſcouurira ce que tu dicts.* Tu auras propheti-ſé, ſi l'intereſt de ces Meſſieurs eſt la regle d'vn accommodement; il n'y a point de doute que ce ne ſoit la pierre de touche de leur fidelité: mais auſſi s'ils font voir, qu'ils ne deſirent autre choſe que la gloire de Dieu, l'honneur du Roy, le repos de la Royne Mere, la reputation de Monſieur, la ſureté de l'Eſtat, la deliurance des priſonniers, le reſtabliſſement des bannis, & ſur tout le ſoulagement du pauure peuple, comme ils doiuent faire, & l'ont ainſi iuré; Cleonuille ſera bien trompé, & recognoiſtra, peut eſtre à ſes deſpens, qu'il ne faut pas iuger temerairement des intentions des grands Princes, ny de celles des perſonnes de qualité, qui ſont en conſideration aupres d'eux.

Apres auoir faict paroiſtre que tu es malicieux, Pag. 69.
tu paſſes pour bouffon, lors que tu nous repreſentes les deſſeins que Monſieur auoit à Orleans

comme tres-aduantageux à l'Eſtat : tu luy faits faire des puiſſantes leuées de gens de guerre en Limoſin, des grãds amas de prouiſions en Beauſſe, deſbaucher en vn inſtant auec ces deux Prouinces, la Prouence, le Dauphiné, & la Bourgongne, reſuſciter le vieux Royaume d'Orleans, reduict en cendres depuis tant de ſiecles : bref tu faits deſia paroiſtre ce Prince deuant Corbeil & Pontoiſe, auec trente mille hommes ſur le point d'affamer & aſſieger Paris. Voila d'eſtranges viſions : ſans faute ce ſont les meſmes que le Cardinal ne croit pas ; & qu'il preſente au Roy, pour luy donner auerſion de ſes plus proches : on te faict porter cette fauſſe marchandiſe dans le public, & on ſe perſuade qu'elle eſt bonne, pourueu qu'on l'achepte ſur le Pont neuf, où ſe faict le debit de toutes les drogues des charlatans de France, qui ſont auſſi fidelement compoſées que tes eſcrits.

Pag. 71. Tu as voulu traicter Monſieur & ſes ſeruiteurs les premiers ; & apres les auoir bien teſtonnez, ſelon ton aduis, tu viens pour lauer la teſte à la Royne Mere du Roy : tu dicts *que la plus part des choſes*

ſes

ſes du monde ſont ſemblables aux tableaux à deux rapports. Il n'y a rien de plus veritable: mais tu te mets du coſté qui te faict voir le pourtraict d'vne tres-belle vie comme fort hideux; tu le veux repreſenter à ceux qui le conſiderent à main droicte, tel qu'il te paroiſt à la gauche, où tu es auec le Cardinal, & auec les lunettes de quelque penſion, qui n'eſt iamais ſans paſſion: mais ceux qui n'ont ny penſion ny paſſion, ſe mocquent bien de toy. Pour moy, qui approuue tout ce qui eſt ſagement eſcrit; ie te confeſſe que le long diſcours que tu as faict, pour monſtrer que les Roys doiuent plus à leur Eſtat qu'à leurs plus proches, peut eſtre receu. Ie ſuis d'accord auec toy d'vne partie de ce que tu en dicts; mais tu me permettras auſſi de me ſeruir de la meſme ſincerité pour te reprendre des mauuaiſes inductions que tu fais, & des furieuſes conſequences que tu tires d'vne ſeule propoſition, qui eſt touſiours la generale, que tu taſches de prouuer par vne grande quantité d'exemples: mais pour la propoſition particuliere, à la confirmation de laquelle ton diſcours ſe deuroit principalement arreſter, nous ne voyons

Pag. 73. 74. 75. & 76.

 rien

rien qui nous puiſſe, ie ne dicts pas conuaincre, mais inſtruire. Et afin que ie m'explique plus clairement; parce que ie recognois bien en ta façon d'eſcrire, que tu es diſcoureur ſans Dialectique; ie te dicts, que c'eſt en vain que tu te tourmentes de nous prouuer, qu'vn Roy doit auoir plus de ſoing de conſeruer ſon Eſtat, que de contenter ſa Mere & ſon Frere, ſi tu ne monſtres en quoy la Mere & le Frere, contre leſquelles tu eſcrits, ont voulu ruiner cet Eſtat. C'eſt auſſi vne grande folie d'aller chercher dans les liures tous les lieux communs, & exemples des mauuaiſes Meres des Roys, & de leurs mauuais Freres, ſi tu ne faits voir en quoy la Mere & le Frere, que tu veux accuſer, ont eſté ſemblables à celles ou à ceux auec leſquels tu les compares. C'eſt vn erreur qui vous tient, & que vous deſirez de ietter dans le public, que la Royne Mere du Roy eſt criminele, & a failli contre l'Eſtat, ſans ſçauoir & dire, ny quand, ny comment. Il eſt certain, que ſi elle n'euſt iamais eſloigné de ſa maiſon le Cardinal & les ſiens, & ſi elle n'euſt point deſcouuert à ſa Maieſté les pernicieux deſſeins de cet hom-

hõme, elle estoit tres-fidele au Roy & au Royaume : comme si le Mareschal de Marillac (qu'on a recognu innocent) n'eust eu vn frere, auquel on ostoit les Seaux, il estoit le meilleur & le mieux employé seruiteur qu'eust le Roy : de sorte que les crimes que vous imposez, sont crimes qui sont faicts par les occasions, non par les personnes. Remarquez en la Royne vn peché contre le Roy, & son Estat ; produisez ses escrits, faictes le procez à ses Secretaires, & à ceux qui ont traicté pour elle auec les ennemis de la France, car elle ne peut auoir negocié toute seule; alleguez quelque chose pour donner couleur à vos violences. Vous ne dictes autre chose, que la Royne Catherine de Medicis, Anne de Bretagne, Louyse de Sauoye, Elisabeth de Bauiere, Iudith de la seconde race, Isabeau de France femme d'Edoüard II. Roy d'Angleterre, Vrraque Royne de Castille, firent, dirent, furent traictées, chassées, emprisonnées: encore marquez vous ou quelque faute, ou quelque soupçon en celles-là; & lors que vous ne trouuez pas ce que vous cherchez dans les Histoires, vous auez l'esprit & la malice de l'adiouster: mais pour

 ce

ce qui regarde la Royne Mere du Roy, vous ne dictes pas le mal qu'elle a faict, & voulez monſtrer par les exemples des Princeſſes crimineles, ou que vous croyez eſtre telles, que celle qui n'eſt point ſemblable en leur peché ou vray ou pretendu, doit porter leur deshonneur ou leur peine. Vous n'eſcriuez que pour tromper le peuple, & amuſer les ſots & ignorans curieux par les Hiſtoires, qu'ils trouuent ramaſſées dans vos eſcrits; ſans prendre la peine d'aller aux ſources, que vous n'auez iamais veu, ny ſans iuger ſi elles ſont bien appliquées, ny ſi vous auez bien prouué ce que les exemples ne ſçauroient faire, n'eſtans pas argumens (comme les idiots s'imaginent) que contre ceux qui les ont produicts; & contre les autres ſont embelliſſemens de ce qui a eſté confirmé par viues raiſons, ou faicts bien auerez.

Mais vous dictes que la Royne a attenté contre l'Eſtat, ayant entrepris de s'oppoſer à ce grand Cardinal par lequel il ſubſiſte, & n'ayant pas eſté en bonne intelligence auec luy. A la verité c'eſt le ſeul crime que vous auez marqué diſtinctement en voſtre premiere Declaration, c'eſt le ſeul

faict

faict particulier que vous auez allegué; car pour tous les autres, nous vous auons coniuré d'en dire quelqu'vn: nous auons voulu prendre le chemin de la Iustice, pour vous obliger de recriminer contre nous, lors que nous vous auons accusé d'entreprise contre l'Estat: apres tout cela nous n'entendons que ces paroles, *Elle a faict des menées, elle a eu des intelligences*. & en suitte de cette belle production on remplit le sac des fautes de toutes les mauuaises Meres. Les Cardinaux ne sont pas si anciens au monde comme les Meres, & les Roynes: pourtant si le respect que nous portons à cette grande Dignité, qui est deshonnorée par le Cardinal de Richelieu, ne nous retenoit, nous luy ferions voir, & à vous monsieur le rauaudeur d'exemples, que nous en sçauons beaucoup: mais ses fautes estant publiques & horribles, il ne faut point aller chercher dans les liures les moyens de les faire cognoistre, ny de les rendre plus hideuses: nous confessons aussi nostre ignorance, que ny dans son ordre, ny dans toutes les Histoires des plus violens & des plus ingrats hommes qui ont iamais vescu, nous ne trouuons rien

rien qui puiſſe repreſenter ſa violence, & ſon ingratitude.

Cantacuzenus lib. 3.

I'ay bien leu quelque choſe d'approchant dans vn bon Autheur, d'vn nommé Apocaucus. Cet homme eſtoit d'vn naturel fort ambitieux, & grandement corrompu, faiſant ſur tout profeſſion de cette infame tromperie, à laquelle on a donné depuis quelques années le nom de fourberie. Il porta ſes deſſeins iuſques ſur le thrône de l'Empire d'Orient, & commença ſes pourſuittes par la ruine d'Anne Mere de Iean Empereur; la deſcria parmy le peuple, & par des lettres ſuppoſées, comme ſi elle euſt voulu changer la Religion, l'ayant par ces deteſtables artifices renduë execrable meſmes à ſon Fils, qui receut trop facilement les impreſſions que ce mauuais ſeruiteur, aduancé par ſa Mere, luy voulut donner. Apres qu'il l'eut ruinée dans ſon eſprit; mais non pas empriſonnée, ny chaſſée, il gouuerna ſi paiſiblement ſon Maiſtre, qu'il eut de luy les principales charges de l'Empire: il fut Admiral, & Colonnel des genſdarmes; ou, comme quelques vns diſent, Conneſtable: il pilla tous les threſors publics,

& les

& les cacha dans deux chaſteaux, l'vn deſquels s'appelloit Epibas,& l'autre Mangas. Pour ſe rendre tous les Grands fauorables,il leur faiſoit eſperer le mariage de ſa fille vnique, & ne la donnoit à perſonne. Sa puiſſance deuenuë inſolente,& ne pouuant eſtre ſupportée long temps, les principaux Officiers commencerent à s'y oppoſer, & luy à diſpoſer l'eſprit de l'Empereur à les faire empriſonner en ſi grand nombre, que le Palais, appellé le Grand Iuſtinian,en fut tout rempli: ne trouuant point de moyen pour les faire mourir, & n'ayant aucune preuue des crimes qu'il leur auoit impoſez,il auoit à ſa deuotion vn pendart, nommé Glycas, homme lay, lequel prenant vn habit de Moine s'en alloit à la priſon pour entendre les confeſſions de ces pauures malheureux, pour deſcouurir s'ils auoiẽt cognoiſſance de quelque conſpiration contre luy. Mais comme l'innocence, quel artifice qu'on puiſſe apporter, ne ſe veut iamais declarer criminele; Glycas ne pouuant rien tirer des priſonniers, Apocaucus ſe reſolut de les aller voir pour les menacer: & par vn iuſte iugement de Dieu, qui aueugle ceux qu'il

 veut

veut perdre, ayant laissé à la porte ses gardes, qui estoient aussi fortes que celles de l'Empereur, il entra sans apprehension: mais il fut aussi tost assailli par tous ceux qu'il auoit rendu miserables; lesquels se ruants sur les marteaux de quelques massons qui bastissoient, sacrifierent ce scelerat à leur vengeance, & à la Iustice de Dieu. Que dicts tu de cette histoire, Cleonuille? Ie m'assure que celuy, pour lequel tu escrits, n'oseroit entreprendre de se trouuer sans escorte dans la Bastille, au milieu de quatre-vingts & dix prisonniers qu'il y a mis; il craindroit que sa fin ne fust semblable à celle de cet homme, duquel il a imité les actions en sa vie.

Ie t'ay voulu donner ce petit exemple pour eschange de tous ceux que tu as apporté: il n'y a que cette difference, que cettui-cy a faict voir, qu'vne partie des crimes publics du Cardinal s'est rencontrée dans la vie d'Apocaucus; mais ceux que tu apportes des mauuaises femmes ne monstrent rien, que l'infirmité de leur sexe en general, ou la malice particuliere de celles qui ont esté coulpables. Tu as parlé, apres des Montagnes,

d'Olym-

d'Olympia; c'est à dire, d'vne adultere ; & pour auoir subiect de comparer le Roy à Alexandre : regarde, à qui tu compares sa vertueuse Mere.

Tu vas sur les brisées de ce venerable autheur, Pag. 74. auquel tu as desrobé beaucoup de choses : mais c'est que tu as eu honte de les voir si mal vestuës, que tu as eu enuie de les habiller vn peu plus honnestement. Tu reproches à la Royne ses grands biens : nous auons respondu a cet article; auquel adioustons, que la Royne ayant apporté en France la moitié plus que les autres Roynes, ayant espousé Fille vn Roy de cinquante ans, elle a eu quelques aduantages, outre ceux que la naissance du Roy, & la conseruation de l'Estat durant la Regence, luy ont acquis. De son espargne, & auec l'ayde du Roy, elle a faict bastir le beau Palais de Luxembourg, que tu monstres comme le tesmoignage d'vne felicité qu'elle n'a pas cognuë; mais c'est vn present pour le Roy, & vn monument à la posterité de la grandeur d'vne Princesse sortie de la maison magnifique de Florence. Le Cardinal a faict vn bastiment à Richelieu, qui a autant cousté auec ses despendances, que

 Luxem-

Luxembourg auec ſon petit clos : celui-là a eſté dreſsé, orné, & accompagné de belles terres acquiſes par le ſang du peuple, & il n'en reuient rien au Roy ; ce que tu ne trouues pas mauuais, parce que tu n'es pas payé pour cela, comme pour faire paroiſtre laid tout ce que la Royne a faict de beau.

Pag. 75. Tu as encore plus grand tort de luy reprocher les bienfaicts du Roy ; comme s'il les pouuoit mieux loger que dans le cœur qui luy a donné la vie : tu aurois plus de ſubiect de dire, que ſa Maieſté ignore qu'on aye retenu ſans forme de Iuſtice & ſans crime, non ſeulement les gratifications que la Royne ſa Mere receuoit, mais les reuenus de ſa dot & de ſon doüaire, qui ſont choſes ſainctes & ſacrées, qui ne peuuent eſtre rauies que par la mort, ou par vne condemnation infame. Les enfans doiuent l'entretien de la vie à ceux deſquels Dieu a tiré la leur : les Roys ſont hommes, ils viennent au monde comme les autres, & il n'y a point de Dignité qui les exempte de rendre les deuoirs naturels. Le Roy peut croire que la Royne ſa Mere eſt priuée de

ſes

ſes bienfaicts, mais il ignore qu'elle ſoit deſpoüil-lée du bien qu'elle auoit deuant que le feu Roy fuſt ſon mary,& ſa Maieſté ſon enfant. Il ſemble que ces belles qualitez d'Eſpouſe & de Mere des Roys luy doiuent pluſtoſt augmenter que diminuer ſes rentes; & qu'il eſt fort ſcandaleux,qu'vn ſeruiteur qui en a adiouſté de ſi grandes aux petites de ſa maiſon,par la liberalité de ſa Maiſtreſſe, luy rauiſſe ce que la naiſſance luy a donné; & face tout d'vn coup tarir la fontaine,dans laquelle il a puisé vne bonne partie de ce qu'il poſſede, pour rendre,s'il pouuoit,la plus pauure Dame de France,celle qui l'a fait le plus riche Prelat de l'Europe.

Apres ce diſcours vient ta digreſſion, dans laquelle tu t'efforces de monſtrer,qu'il faut preferer le ſalut du public, non ſeulement aux contentemens, mais au ſalut des ſiens : tu te ſers de ce meſchant exemple que des Montagnes auoit apporté : ie ne ſçay pas ce que tu veux inferer des ſeueritez & cruautez que tu allegues, & que ie n'oſe point redire. Ie t'aduertis ſeulement, que tu es obligé de conuaincre ceux auxquels tu impoſes des crimes , qui approchent de ceux qui

Pag.78. &79.

 ont

ont esté chastiez par des considerations de Religion & d'Estat, capables d'etouffer la nature. Nous t'assurons au contraire, que ceux qui la veulent faire perir par les loix de la Religion & de l'Estat, sacrifient des innocens à la ruine de l'vne & de l'autre, dequoy ils sont conuaincus par leurs actions publiques; là où ceux que tu calomnies n'en peuuent estre iustement soupçonnez, pour les plus secretes qu'ils ayent iamais faict.

Pag.80. Tu es en belle humeur, lors que tu cherches les raisons pourquoy les biches ne portent point de bois: en quoy tu monstres ton imprudence d'auoir mesdict du sexe puissant en France, sur tout à Paris; & mesmes, à ce qu'on dict, aupres de celuy qui t'employe. La raillerie de Louys XII. estoit vn peu desaduantageuse aux Dames: mais elle ne touchoit pas dauantage la Royne sa femme, que les autres.

Ie ne te repartiray rien sur le massacre de Blois, que tu dicts auoir esté caché à la Royne Catherine: ie croy qu'on a satisfaict sur cet article en la Response au Sieur des Montagnes, duquel tu as tiré vne mauuaise consequence: laquelle estant ambi-

ambiguë, & fort embarrassée, ie mettray icy tes paroles, pour t'obliger à t'expliquer: *La derniere fut l'execution de Blois, dont il luy communiqua si peu le dessein, que le desplaisir d'auoir plustost sceu l'euenement que le proiect d'vne action que le Cardinal de Bourbon luy reprocha, la porta dans onze iours apres au tombeau: & c'estoit ce que le Roy pouuoit faire à la sienne*; c'est à dire, à sa Mere. Nous ne sçauons si tu veux dire, que le Roy deuoit faire mourir sa Mere de desplaisir ou autrement, dans onze iours; ou que tout ainsi que le Cardinal de Bourbon dist à la Royne Catherine, qu'elle auoit approuué le mal qui auoit esté faict (ce qui est par ton tesmoignage contraire à la verité) aussi que le Cardinal de Richelieu à deu persuader ce qui est faux (pour ietter dans vn regret mortel la Royne Mere) qu'elle auoit, comme tu escris, *trauersé les affaires d'Jtalie, & entretenu des intelligences où l'on l'auoit engagée.* Tout ce que ie peux tirer de l'obscurité de ton discours, est, qu'en tout sens il est tres-malicieux; que sur des impostures en l'exemple, & en l'application, tu donnes vn conseil pernicieux & detestable; & qu'il semble,
que

Pag. 82.

Pag. 82, 83.

que tout ainſi que ce que tu dicts contre la Royne Catherine, qu'elle ne ſceut pas le deſſein du meurtre de Blois, va pluſtoſt à la deſcharge de ſa reputation qu'à la charger de quelque blaſme; auſſi que tu le rapportes ſans iugement contre toy meſme, & que tu l'employes hors de propos contre la Royne Mere du Roy, n'y ayant rien eu dans les affaires d'Italie, qui approche du maſſacre de Blois.

Pag. 83. Mais on ne te ſçauroit pardonner ce que tu dicts, *que le Roy vſa de toute ſorte de remonſtrances & de prieres, pour diſpoſer la Royne ſa Mere à ſe departir de ſes intelligences*. Nous ne voulons, pour conuaincre d'impoſture celuy qui t'a baillé ce memoire, & toy qui le faicts valoir, que la treſ-bonne conſcience du Roy, & ſa cognoiſſance qui n'oublie rien. Sa Maieſté ſçait bien, qu'elle n'a point vſé de ces paroles; parce que les actions de la Royne Mere ne les ont iamais prouoquées: & nous prions bien fort celuy qui te faict trauailler, de te commander de publier les preuues qu'il a de ces intelligences, qui ſont à la verité celles des Philoſophes: c'eſt à dire, inuiſibles eſprits,

illuſions

illuſions & phantoſmes,qui n'ont point de corps, s'il n'eſt ſemblable à celuy des lutins. Mais il ne faut pour les chaſſer qu'vn ſigne de croix, & vn peu d'eau beniſte: car pour l'eſclat des armes à feu, nous n'en voulons point pour les diſſiper; nous aymons beaucoup mieux nous ſeruir des remedes ſurnaturels,que des naturels.

Tu donnes du nez contre la grande pierre d'achopement,qui eſt la detention à Compiegne: tu dicts (pour parler à la mode) *que c'eſtoit vne ſeparation pour vn peu*; & apres, *qu'on retrancha à la Royne la communication auec ceux qui l'auoient portée à des extremitez*. O Dieu,que ce peintre adoucit ſes pieces! elles ſont tellement plates, qu'on n'y peut remarquer aucun traict,qui releue la verité. *Cette ſeparation pour vn peu* a duré cinq mois: c'eſt beaucoup pour vne Royne innocente, & pour vne bonne Mere. Ces rigueurs ne finiſſoient pas auec ce temps; puis que la reſolution qui fut apportée par le Mareſchal de Schombert, alloit à pluſieurs années: il ne traictoit de la part de ſa Maieſté, que pour diſpoſer la Royne à prendre vne retraicte plus eſloignée de la preſence du Roy

que n'eſtoit ſa priſon. Laquelle vous niez,& confeſſez, en diſant par vne contradiction manifeſte: *C'eſtoit vne ſimple ſeparation,& on luy oſta les gardes trois mois apres*. c'eſt ſigne qu'elle en a eu; donc elle eſtoit detenuë. Ce retranchement de communication, que vous dictes, alla iuſques à foüiller les domeſtiques, à les faire conduire deuant vn Mareſchal de France par des ſoldats, à mettre des corps de garde ſous les feneſtres de la chambre de la Royne, & à ne permettre point que perſonne aprochaſt d'elle, qui fuſt ſuſpect au Cardinal; qui changea le Gouuerneur de Compiegne pour en mettre vn à ſa deuotion, qui auoit logé vn regiment autour de la Royne, & corrompu des perſonnes pour luy ſeruir d'eſpions.

Pag. 85. C'eſt icy où tu commences à eſtaler les exemples des Roynes, ou meſchantes, ou malheureuſes: ce qui me donnera ſubiect de ramaſſer en cet endroict tous ceux qui ſont eſpars çà & là dans ton liure; qui eſt, pour dire vray, pluſtoſt vn lieu commun d'hiſtoires, qu'vn diſcours de bonne ſuitte. I'auois reſolu vne fois de les eluder par le meſpris, eſtant aſſuré que les ſages, qui ſont ceux

aux-

auxquels nous voulons ſatisfaire, iugeront qu'elles n'ont point de force, que pour monſtrer, qu'en tout temps il y a eu des Roynes Meres, & femmes affligées auec iuſtice, & auec iniuſtice; ce qui ne rend pas crimineles les innocentes, & ne faict pas innocentes les crimineles. Vne perſonne ne ſçauroit eſtre blaſmée, que pour le mal qu'elle a faict: on ne peut apporter contre nous qu'vne mauuaiſe action precedente, pour donner quelque ſoupçon qu'on en peut auoir produict vne autre: mais les fautes d'autruy ne ſont point noſtres, & ne peuuent eſtre employées que pour diſpoſer les eſprits foibles (qui prennent les exemples pour des raiſons) à faire vne mauuaiſe action: elles ſont comme les peintures, qui ne laiſſent pas de donner des mauuaiſes penſées, encore qu'elles ne repreſentent bien ſouuent que des fables. Cela ſeroit ſuffiſant pour renuerſer toutes les Hiſtoires, que tu as recueilly auec tant de ſoin pour enfler le cayer de frais, & augmenter la doſe de ta penſion: tu ſerois digne de compaſſion pour la peine que tu as pris, ſi tu ne meritois la punition, pour les choſes que tu as fauſſement

 cotté,

cotté, & malicieusement inuenté, adiousté, & roigné; dequoy tu ne te peux excuser, qu'en disant, que ton ignorance ou ta paresse ont faict que tu as creu à quelque compilateur d'exemples, qui t'a abusé, & t'en a vendu pour ton argent, comme tu faicts au Cardinal pour le sien, ou plustost pour celuy du Roy: ou bien il faut dire, que Dieu a permis, qu'estant calomniateur en tous les faits que tu imposes à la Royne Mere, tu as esté menteur en toutes tes Histoires vieilles & nouuelles, afin que tu sois imposteur en tout.

Pour te faire cognoistre que ie suis, tant que ie peux, d'estre semblable à toy, ie rapporteray fidelement tous tes exemples, & les rangeray par nations. Pour commencer par la nostre, il me semble que tu trouues dans nos Annales trois mauuaises Meres; Elisabeth de Bauiere, femme de Charles VI. Louyse de Sauoye, Mere de François Premier, & Catherine de Medicis.

Du Haillan liure 20.

Tu dicts de la premiere, *que Charles VII. son fils estant encore Dauphin la fit conduire à Blois, & de là à Tours; & commanda au Connestable d'Armaignac de luy prendre ses ioyaux, iusques à ceux*

ceux là mesmes qu'elle auoit mis en depost dans les Eglises. Il n'est pas vray que le Dauphin fit esloigner sa Mere, mais la phantasie de Charles son Mary, qui auoit perdu l'esprit,& estoit en tutele. Il alloit au bois de Vincennes voir Elisabeth, & rencontrant vn sien Gentilhomme,qui se contenta de saluer le Roy en courant: ce pauure Prince s'imagina,qu'il y auoit quelque grand mal caché sous cette sottise; ce qui le porta à faire ietter dans l'eau ce malheureux courrier,& à releguer sa femme à Blois, & à Tours, où elle estoit en liberté: ainsi que nous pouuons colliger de l'Histoire, qui nous enseigne, que le Duc de Bourgongne la trouua à la Messe à Marmoustier. Ie ne veux pas iustifier toutes les actions de cette Princesse, qui a esté tenuë pour malicieuse: mais ie dicts, que ce qui luy arriua par la folie de son Mary,ou(comme dict du Haillan) par la meschanceté de ceux qui le gouuernoient, n'approche en rien de ce que nos iours ont veu, ny du pretexte qui a esté pris, ny de l'innocence de la Royne Mere. Il est vray que le Connestable d'Armaignac, fauory de ce temps là, fit pil-

ler les bagues d'Elisabeth; comme le Cardinal a faict inuentorier les meubles de la Royne Mere du Roy, & luy retient son bien: mais aussi tu sçauras, que cette entreprise fut cause quelque temps apres de la mort du Connestable, qui estoit vn homme violent & malin. Apres cela on te peut dire, que ce temps de misere & de confusion, dans le renuersement du cerueau d'vn Roy, ne doit point fournir d'exemple pour regler les actions d'vn Prince sage, & d'vn Regne paisible. Que si dans celui-là on trouua fort estrange la prison du Frere d'vne Royne peu auisée, qu'auroit on dict si on eust veu la detention d'vne Royne innocente, & tres-bonne Mere?

Ton second exemple est celuy de Louyse de Sauoye: tu dicts sans autheur, en ayant cité en tous les autres exemples, *qu'elle desespera Charles de Bourbon, pour auoir refusé de se marier auec luy:* comme si les Meres des Roys estoient obligées de raualer leur condition, se separer de leurs Enfans, & leur donner des subiects de mespris, de peur de fascher ceux qui les recherchent. Tu leur voudrois imposer vne necessité, qui ne sert

ſert point de loy aux moindres veſues des bourgeois & artiſans : mais ta raiſon eſt fauſſe, & contraire aux aduis de tous nos Hiſtoriens. Ie ne veux alleguer que l'authorité d'vn homme, qui eſt ſeruiteur du Cardinal, & plus veritable en beaucoup de choſes que toy, qui es menteur en tout. C'eſt du Cheſne, lequel en ſon Hiſtoire d'Angleterre dict auec les plus anciens, ſuiuis des nouueaux, que le Conneſtable fut irrité par la perte du procez, que Louyſe de Sauoye auoit intenté contre luy touchant la ſucceſſion de Suſanne de Bourbon : ce qui fut vn ſubiect aſſez foible, pour luy faire prendre les armes contre ſon Roy. Pour ce que tu dicts de Lautrec, qu'il eſtoit mal traicté par la meſme Royne, & que cela ruina les affaires d'Italie, tu l'as inuenté ſans produire aucun teſmoing, de peur qu'on ne le recherchaſt, comme on a faict les autres que tu as cotté.

Du Cheſne liure 20. de l'Hiſtoire d'Angleterre: *Charles de Bourbon Conneſtable de France, irrité du procez intenté contre luy par Louyſe de Sauoye Mere du Roy, touchant la ſucceſſion de Madame Suſanne de Bourbon, vint meſmes à s'oublier tellement, qu'il prit les armes pour l'Empereur à l'encontre du Roy ſon Maiſtre.*

Belleforeſt liure 6. de la Vie du Roy François, dict, *que ce procez intenté par l'aduis du Chancelier du Prat fut cauſe du meſcontentement de Charles*. Il dict auſſi, *qu'il ſe deſpita, parce que dans la diſtribution des Gouuernemens de France, le Roy François ne luy en auoit point donné.*

La troiſieſme mauuaiſe Mere de nos Roys eſt, à ton aduis, celle que des Montagnes a chargé de grands crimes, par le teſmoignage des Vies de S.Catherine & de S.Nicaiſe, & par l'Hiſtoire de d'Aubigni, trois liures excellens, & dignes des Eſcriuains du Cardinal ; tu as eu honte de les nommer, & nous as donné dans la veüe par l'eſclat de ce grand Preſident de Thou, qui a dict, *que Charles IX. quelque temps deuant ſa mort auoit voulu enuoyer ſa Mere en Pologne, ſous pretexte d'vne negociation d'importance : mais que c'eſtoit en effect pour s'en desfaire.* Il eſt vray que ce bon Hiſtorien a eſcrit quelque choſe de ce que tu dicts, & que le deſſein du voyage venoit de la curioſité d'vne femme, & affection d'vne Mere, qui deſiroit de voir ſon Fils dans ſon nouueau Royaume. On iugera par le diſcours qui eſt rapporté fidelement, que ſi Charles IX. auoit eu cette volonté d'eſloigner ſa Mere pour quelque temps, il auoit intention, qu'elle reuint apres qu'il auroit ruiné les maiſons de Guiſe & de Montmorency, qui eſtoient, à ſon aduis, trop puiſſantes, & le troubloient par leurs quereles

Thuanus Hiſtoriarũ lib.57. *Matrem ipſam honeſto Regis Poloniæ in Regno nouo inuiſendi colore, à ſe ablegare conſtituerat, &c.*

par-

particulieres. Mais outre que perſonne ne peut aſſurer que le Roy euſt arreſté ces choſes, deſquelles on ne parle que par coniectures; que peut auoir de ſemblable ceſte penſée, ou meſmes vne parole dicte en cholere, auec ce qui eſt arriué par effect à la Royne Mere, qui n'a iamais donné ſoupçon d'eſtre inegale & iniuſte en ſes affections, dans leſquelles ſa Maieſté a touſiours eu ce qu'vn aiſné peut & doit pretendre, & vn Roy meriter? Que ne propoſez vous à ce Prince, ſage & craignant Dieu, vn bon & aſſuré exemple de Charles IX. pluſtoſt qu'vn mauuais, fondé ſur quelque petit deſpit ou coniecture? Repreſentez luy ce que ce Roy diſt deuant que de rendre l'eſprit à Dieu, auquel temps on deſcouure les plus ſinceres & meilleures intentions. L'Hiſtorien que vous citez, dict, que les dernieres paroles du Roy Charles furent (apres qu'il eut embraſſé & baiſé ſa tres-bonne Mere, qui auoit beaucoup merité en ſon endroict) de luy recommander ſon Eſpouſe qu'il aymoit vniquement, ſa Fille, & ſon

Thuanus Hiſtor. lib. 57. *Quibus dictis, Reginæ, vt optimæ ac de ſe egregiè meritæ parenti, poſt arctiſſimos amplexus valedixit, commendatâ vxore, quam vnicè diligebat, & filiolâ ex eâ ſuſceptâ, ac poſtremò regni curâ.*

Rex ægritudinem suam causatus, quâ fieret vt rebus suis superesse non posset, curam negotiorum in Matris manus vt dignißimæ resignasse se dicebat, &c. donec Rex Poloniæ in Galliam adueniret.

Royaume : duquel, quelques iours auparauant, il l'auoit declarée Regente, au cas qu'il vint à deceder, iusques à ce que son successeur fust venu de Pologne. On pourroit dire aussi, que ce Prince mourut dans vn dessein qui n'est pas celuy de cette saison. Il auoit recognu les malheurs qui estoient arriuez à son Estat, pour auoir osté la cognoissance de plusieurs affaires aux Parlemens: mais il iugea trop tard que c'estoit vn moyen assuré, pour retenir les Grands en leur deuoir, les fauoris en modestie, les peuples dans l'obeissance, & pour acquerir la reputation de Prince Iuste, de laisser leur pouuoir aux Cours souueraines, de ne quitter iamais les chemins ordinaires de la Iustice, pour se ietter dans celuy des Commissaires; qui ne sçauroient estre si gens de bien (comme ont esté la plus grande partie des derniers establis) qu'on ne les soupçonne d'estre Ministres des passions de ceux qui sont en authorité, parce qu'ils les choisissent. Venons aux exemples des autres Princesses,

cesses, & commençons par les Imperatrices qui ont esté nos Roynes.

Tu en proposes vne, croyant auoir trouué vn thresor, lors que tu la faicts rencontrer prisonniere à Compiegne, & plus estroictement reserrée, que n'a iamais esté la Royne Mere du Roy. C'est Iudith, que ton ignorance te faict nommer Royne de la seconde race; parce que tu n'as point sceu, que c'estoit la seconde femme de Louys le Debonnaire Roy de France, & Empereur, & fille du Duc VVelphe de la maison de Bauiere. En cet exemple ie te veux monstrer que tu es le plus effronté imposteur, le plus malin escriuain; ou si on te veut descharger de ces crimes, le plus temeraire & ignorant, qui aye iamais employé les imprimeurs: & parce que i'ayme mieux par charité

Annales rerum gestarum à Ludouico Imperatore: *Vxorem autem Landuni esse, & in Monasterio sanctæ Mariæ includi voluit.*

Belleforest Historien de Cleonuille, liure 2. de la Vie du Debonnaire, dit: *Louys voyant qu'il estoit comme Dauid persecuté par son fils Absalon, il tascha de sauuer son Espouse; & pour ce il l'enuoya à Laon en l'Eglise & Monastere dedié à nostre Dame; & apres on l'enuoya en Italie, en la cité de Tortonne, au pays Lombard.*

Le mesme est dict par Marianus Scotus.

rité Chreſtienne te donner les dernieres qualitez , que les premieres; ie t'enſeigneray ce que i'ay leu dans tous les Hiſtoriens, qui ont eſcrit la Vie de Louys le Debonnaire. Ils diſent tous, que Lothaire & Pepin ſes enfans de la premiere femme, & Princes deſnaturez , ayant pris les armes contre leur bon Pere, accuſerent leur belle Mere, treſ-vertueuſe Princeſſe, d'auoir commis adultere auec vn nommé Bernard, fileul & parent de l'Empereur; & le forcerent de mettre ſa femme dans le Monaſtere , non de Compiegne, comme tu dicts, mais de noſtre Dame de Laon, au meſme temps qu'ils arreſterent leur Pere priſonnier, le tondirent & enfermerent dans l'Abbaye de S. Cornille à Compiegne. La femme fut auſſi toſt apres conduicte à Tortonne en Lombardie, où elle demeura ſept ou huict mois, iuſques

Annales ſiue Geſta Francorum incerti Auctoris, anno 834. *Pòſt iudicio Epiſcoporum arma depoſuit, & ad agendam pœnitentiam incluſus eſt: vxor in Italiam ducta: proximaq́; æſtate ipſe relaxatus, arma reſumpſit, vxorem recepit.*

Theganus de Geſtis Domni Ludouici: *Supradicti impij, ſcilicet Pipinus & Lotharius, obijcientes ei multa contraria, dixerunt Iudith Reginam violatam à quodam Bernardo, mentientes omnia, eamq́; vi velantes, & in Monaſteriũ mittentes. Ludouicus ipſe incluſus Cõpendij in Monaſterio. Tunc impletum eſt elogium Ieremiæ: Serui dominati ſunt noſtri.*

iuſques à ce que Louys, qu'on auoit mené de Compiegne à ſainct Denis, fut remis dans le thrône Imperial: auquel temps deux Eueſques, par l'ordre du Pape Gregoire Quatrieſme, ramenerent Iudith à ſon Mary, qui la receut auec grande ioye, & la recognut innocente: Bernard ayant offert le combat, ſelon la couſtume du temps, à ceux qui l'auoient accuſée; ce que perſonne ne voulut accepter, chacun ayant adoüé que cette Princeſſe, treſ-innocente & treſ-ſage, auoit eſté perſecutée par ceux qui croyoient qu'elle vouloit aduancer Charles le Chauue ſon Fils à leur preiudice. Tu monſtres bien que tu n'as iamais leu ny Thegan, ny Nitard, que tu allegues à la marge: car outre qu'ils deſchargent entierement la reputation de Iudith, ils diſent tous deux, qu'elle fut releguée à Tortonne, non à

Theganus: *Poſtquam præualuit Imperator, miſit fideles ſuos Legatos in Italiam, vt reducerent coniugem ſuam ſæpè mẽdaciis afflictam: qui venientes ſuſceperunt illam honorificè, & perduxerunt illam cum iucunditate & lætitiâ ad præſentiam Principis, qui erat tunc temporis in Aquiſgrani palatio.*

Vita Ludouici Pij incerti Auctoris coætanei : *Lotharius in Monasterio S. Medardi Patrem sub arctâ custodiâ esse præcepit : Vxorem eius Landuni in Monasterio sanctæ Mariæ consistere voluit.*

Ipse autem Aquisgranum peruenit ; ibiq; Iudith Augustam, ab Italiâ reducentibus Ralhaldo Episcopo & Bonifacio, recepit.

Nitardus Angilbertus: *Iudith in Longobardiam in exilium mittitur. Intereà hi qui Iudith in Italiâ seruabant, audientes quòd Lotharius fugam inierat, & Pater Imperiū regebat, Aquisgranum prosperè perueniunt, gratum munus Imperatori deferunt.*

Papyrius Massonius lib. 2. *Impudicitiæ crimen diluit sacramento.*

Compiegne, où tu la renfermes si estroictement. De mesme aduis sont l'Autheur des Annales de Louys le Debonnaire, Marianus Scotus, celuy qui a escrit les actions des François: ton Belleforest & Papyrius Massonius, qui a recueilly cette Histoire de tous les anciens Autheurs Allemans & François, qui me fournissent trois moyens de faux contre toy. Le premier est, que tu as impudemment menty dans le rencontre de Compiegne. Pour mieux adiouster tes exemples, tu as dict qu'vne Royne ne se pourmenoit pas, qui alla de Laon en Lombardie, & reuint à Aix la Chappelle, dans vn an. Le Cardinal eust bien voulu, que la Royne Mere du Roy eust eu l'aller sans le retour : mais on a descouuert son dessein aussi clairement comme on void ton ignorance & malice, qui te deuoient porter pour

trouuer

trouuer quelque chose de remarquable à Compiegne à escrire: que tout ainsi que Ieanne la Pucelle fut prise en ce lieu là, & brulée à Roüen par la sentence d'vn Euesque traistre à la Frãce, qu'elle auoit courageusement serui; ainsi que par l'aduis d'vn Prelat de ce temps, plus corrompu que celui-là, il falloit condamner à mort celle qui a dans sa Regence conserué le Roy, & l'Estat. Ta seconde faute est, que tu compares la Royne Mere du Roy auec vne Princesse esloignée, sur vne accusation, quoy que fausse, d'impudicité. La troisiesme, que tu veux iustifier le Roy, en disant qu'il a traicté sa Mere, comme les Princes les plus detestables qui soient iamais sortis du Sang de France firent leur marastre, & qui en mesme temps enfermerent dans vn Cloistre celuy qui a porté la qualité de Prince & Pere debonnaire, iusques à l'exces qui prouoque les iniures; comme ces deux enfans meritent les tiltres de cruels & maudicts de Dieu, ayans esté non seulement pour ce crime, mais pour toute sorte d'autres meschancetez, des monstres de nature. Tu ferois mieux, à mon aduis, de proposer à sa Maiesté l'exemple d'vn bon

Prince,

Prince, duquel il porte le nom, qui fut Louys, le troisiesme Fils de cet Empereur, qui demeura contre les poursuittes & menaces de ses freres dans le respect & seruice de son Pere: ce qui luy acquist la benediction de Dieu, la loüange des hommes, & l'Empire. Que si tu voulois faire vn beau rapport, tu deuois comparer le Cardinal à Hebo, & luy faire l'apostrophe que faict Thegan à ce Prelat, qui fut cause de l'emprisonnement de Louys le Debonnaire, qui l'auoit aduancé. Il luy dist: Il t'a reuestu de pourpre, & tu luy as mis le cilice sur le dos; il t'a logé sur le thrône de l'Eglise, & tu l'as osté de celuy de l'Empire. Cruel & ingrat, tu n'as pas obey au commandement de Dieu, qui a dict: *Le valet n'est pas au dessus du Maistre.* Qui t'a conseillé le mal que tu as faict? c'est, sans faute, celuy *qui est le prince de tous les enfans*

Theganus: *Vestiuit te purpurâ & pallio, & tu eum induisti cilicio: ille pertraxit te immeritum ad culmen Pontificale, tu eum falso iudicio voluisti expellere à solio Patrum suorum. Crudelis, cur non intellexisti præcepta Domini, Non est seruus supra Dominum suum*, &c. *Crudelis, quis consiliarius fuit, aut ductor tuus? nónne ille, qui est super omnes filios superbiæ?*

sans d'orgueil. Voila vne leçon faicte pour le Cardinal, il y a huict cens ans.

Venons aux Histoires d'Espagne, dans lesquelles tu n'es pas plus sçauant, & plus fidele, que dans celles d'Allemagne. Tu ne peux fuir ces blasmes, qu'en declarant que tu es preuaricateur en la cause que tu defens, & traistre au Cardinal qui te paye; en ce qu'au lieu de rechercher des exemples pour luy, tu en as rapporté contre luy, comme sont tous ceux dans lesquels on void ou la punition des Roynes impudiques, ou ce que le vice des mauuais enfans, & les impostures des fauoris ont faict souffrir à des Princesses vertueuses, ou que le scandale, qu'on a veu depuis peu en France, est arriué autrefois parmy toutes les nations de l'Europe; non pas si grand, mais en quelque façon approchant de celuy de nos iours.*Le premier entre les Espagnols est d'Vrraque, heritiere de Castille, & femme d'Alphonse II. Roy d'Arragon, surnommé le Gras: laquelle ne fut pas releguée ny emprisonnée par son mary; au contraire, elle le chassa de Castille, & s'en rẽdit Maistresse, au moins d'vne bonne partie. Il est vray, qu'elle

** Alphonsus II. cognomẽto Crassus, fuit in fratres animo non satis fraterno aut liberali; vt illis & sororibus satisfaceret, Summi Pontificis interminationibus & sacrorum interdictione coactus.* Duardus Nonnius.

Mariana lib. 10. cap. 8. *Anſurium ditione paternâ euertit; quòd grauiſſimi viri increpationes, ob malè tectas libidines, ferre non poterat*, &c.

Pudicitiam ſanè, dum vixit, haud ſatis honeſtè habuit: in Saldaniæ arce ex partu extinctam ferunt, æternum Hiſpaniæ dedecus: alij, cùm theſauros D. Iſidori exportaſſet, in ipſo templi limine ruptis viſceribus, manifeſtâ Numinis vindictâ, expiraſſe.

oſta ſon bien à Anſure, Gentilhomme tres-vertueux, & grand ſeruiteur d'Alphonſe, parce qu'il l'auoit tancée pour ſes horribles & publiques impudicitez: ce qui porta ſon Mary à la vouloir repudier, ſous pretexte de la parenté. Mariana que tu as cité, l'appele *l'eternel deshonneur de l'Eſpagne*: dict qu'elle mourut au chaſteau de Saldaine, en accouchant d'vn baſtard; & raporte l'opinion des autres, qui aſſurent, qu'entrant dans l'Egliſe de S. Iſidore, apres auoir pillé les threſors qui y eſtoient, & mis ſes mains ſacrileges ſur les ſainctes Reliques, par vn iugement eſpouuentable de Dieu elle creua à la porte, & ſes entrailles tomberent en terre; comme celles de l'ingrat Iudas, lors qu'il ſe pendit, apres auoir trahi ſon Bienfacteur & ſon Maiſtre. Il y a plus d'apparence qu'on doiue comparer le Cardinal à ce meſchant Apoſtre, qu'à Anſure,

re,qui eſtoit homme de bien. Tu approcherois dauantage de l'Hiſtoire du temps, ſi tu diſois qu'vn nommé Ander fut tué par le commandement de Iean I. Roy de Portugal, pour auoir faict des fauſſes lettres, par leſquelles il vouloit perſuader au Roy (comme a taſché de faire le Cardinal) que ſon frere Fernand le vouloit faire mourir, pour auoir ſon Royaume; & que ſa Mere Eleonor, qui auoit aduancé le ſcelerat Ander, y eſtoit conſentante: ce qui porta Iean à s'aſſurer de ſa perſonne, iuſques à ce qu'il euſt recognu ſon innocence. Voila ce qui approche plus de ce qui eſt arriué depuis peu, & des lettres qui ont eſté fauſſement attribuées à vne grande Dame, que tout ce que tu eſcris.

Duardus Nonnius Hiſtor. Hiſpan. Mariana l. 17. c. 2.

Apres t'eſtre rendu criminel, & puniſſable de mort, pour auoir comparé la meilleure Mere de la terre, à la plus mauuaiſe femme qu'elle aye iamais porté; tu prens dans la meſme Hiſtoire d'Eſpagne l'exemple d'vne Princeſſe vertueuſe, que tu veux faire paſſer pour meſchante. C'eſt Violans (non pas Violente, comme tu dicts, pour faire vne alluſion malicieuſe) elle eſtoit Royne de Caſtille, fem-

me d'Alphonſe X. & fille de Iacques I. Roy d'Arragon. Ie ne me veux ſeruir que de ton autheur Mariana, que tu n'as iamais leu, ou tu es bien malin. Il eſcrit, que Violans fut quelque temps mariée ſans auoir des enfans; & qu'Alphonſe, à cauſe de cela, la voulut repudier, pour eſpouſer Chriſtine fille du Roy de Dannemarck : mais comme on la conduiſoit en Eſpagne, Violans ſe trouua groſſe; dequoy ſon Mary fut grandement ſatisfaict, & en eut cinq fils, & quatre filles. Il eſt vray que ce Prince, qui fut du depuis eſleu Empereur, s'abandonna à toute ſorte de vices : deuint mauuais mary, plus mauuais pere, & tres-mauuais frere, ayant faict aſſaſſiner Frederic, qui n'eſtoit pas celuy de ſa femme (comme tu dicts) mais le ſien propre. Apres cela il chaſſa ſon fils Sanctius, empriſonna ſa femme, deuint cruel,

Mariana Rerum Hiſpaniæ lib. 10. c. 9. *Alphonſi animus angebatur, procreandæ ſobolis curâ præcipuâ: aſſentatores, quorum in aulis Principum magnus eſt numerus, diuelli id coniugium poſſe diſputabant. Iacobus pater ad arma venit: ſed magni belli motus lætiſſimo exitu mutatus eſt: Reginæ vterus ſenſim intumeſcere viſus eſt, ac palàm grauidam eſſe compertum: inſperatâ re perculſus Regis animus, odium amore mutauit.*

Fratrem ſuum interfecit, filium rebellem effecit, Regno pulſus eſt ob blaſphemias in Deum, lib. 14. cap. 5.

cruel, furieux, & blaſphemateur contre Dieu : ce qui porta les Caſtillans à luy oſter le Gouuernement du Royaume, duquel il fut iugé incapable. Son Fils fut mis en ſa place, & Violans ſe retira pour mener vne vie ſaincte dans Burgos, où elle mourut chargée d'années, & de merites. Mariana remarque, que deuant ſon decez la terre trembla, & on remarqua des grands prodiges au ciel; comme ſi le bonheur de l'Eſpagne euſt abandonné le pays auec cette ſaincte Princeſſe.

Ces deux exemples ſont des Roynes mal traictées par leurs Maris; mais vne iuſtement, & l'autre iniuſtement ; & ne peuuent eſtre appliquez à vne Royne Mere, qui reçoit du mal par le moyen de ceux qui abuſent du nom & de l'authorité de ſon Fils: auquel vous deuriez propoſer l'exemple de Pierre Roy de Caſtille, qui receut tant de benedictions de Dieu pour auoir aymé & honnoré ſa Mere; ou celuy de Fernand Roy du meſme Pays, qui fut tres-heureux, & vainquit tous ſes ennemis tant qu'il reſpecta ſa Mere qui s'appelloit MARIE, & auoit eſté ſa Regente ; & on remarqua que ſes affaires allerent en deſordre, lors que l'in-

Sanctius Hiſtor. Hiſpaniæ Part. 4. cap. 8.

l'intelligence ne fut pas ſi eſtroicte. Que ne dictes vous auſſi, que Sanctius Troiſieſme, ſurnommé le Deſiré, imita Pompée Roy d'Armenie en la tendreſſe d'affection enuers ſon Frere, apres l'auoir vaincu plus par courtoiſie que par armes? Au lieu de cueillir dans les liures ces belles fleurs pour les offrir au Roy, & porter les choſes à la reconciliation & à la paix, vous ne faictes vos extraicts que des violences, cruautez, empriſonnemens, empoiſonnemens, & maſſacres des plus proches, pour taſcher de diſpoſer le Roy à imiter ceux qui s'en ſont ſeruis. Mais la force de ſon bon Sang, & de la crainte de Dieu, qui ont plus de puiſſance ſur ſon ame que vos diſcours & les conſeils du Cardinal, ne ſçauroient ſouffrir que ce que tu eſcris, & que ton Maiſtre dict, produiſe l'effect qu'il deſire.

Sanctius 3. Parte cap. 32.

Ie viens aux Hiſtoires Angloiſes. La premiere eſt d'Emme Mere d'Edoüard, *que tu dicts auoir eſté empriſon née par ſon Fils:* & pour donner plus d'apparence de iuſtice à cette action, tu appelles ce Roy *le Confeſſeur.*

Rogerius de Houedem: *Emma hiemis initio ſine miſericordiâ expellitur Angliâ; quæ rate mox paratâ in Flandriam tranſuehitur, & à Nobili Comite Balduino cũ honore ſuſcepta eſt: is, vt ta-*

ſeur. Il eſt vray, que l'opinion du peuple luy a donné ce nom : parce qu'il veſquit en celibat, eſtant marié. Ie laiſſe à part, qu'il y a des * Hiſtoriens, qui diſent qu'il ne le meritoit pas: premierement parce qu'il ſe laiſſa conduire par les paſſions & mauuais aduis de Godouuin ſon beau-pere, homme meſchant, & qui auoit tué Alphred ſon frere. En ſecond lieu, parce qu'il fut ingrat enuers ſa Mere, qui l'auoit aymé tendrement, & garanti des pourſuites de Haroldus, que Camdenus appelle vſurpateur, ayant eſté auparauant Maiſtre d'Hoſtel de Canut: les autres diſent, qu'il eſtoit ſon Fils d'vne premiere femme appellée Elfgina, ou Elduina; & qu'ayant oſté la Couronne à ſon Pere, il chaſſa ſa belle Mere auec ſon enfant; qui fut eſleué par le ſoin de Guillaume le Baſtard Duc de Normandie: lequel apres que Harold

lem virum decuit, quamdiu neceßitas popoſcerat, ei neceſſaria gratanter miniſtrari curauit.

* Guilelmus Malmeſburgenſis de Geſtis Regum Anglorum lib. 2. Camdenus.

Polydorus Virgilius lib. 8. *Emma ſanctißima femina bonis omnibus ſpoliatur, impulſore Godouuino.*

rold eut esté tué, & son corps ietté dans la Tamise, ayda Edoüard pour recouurer son Royaume; qui declara Guillaume son successeur, en recognoissance de ce bienfaict. La Mere qui auoit sauué son enfant, & qui l'auoit grandement assisté pour le remettre dans ses Estats, fut releguée par les artifices & calomnies de Godouuin, qui l'accusa faussement d'impudicité, ainsi qu'il parut par le miracle que Dieu fit, lors que son Fils (qui tesmoigna en cela son mauuais naturel) luy permist de se purger par le feu, ainsi qu'elle l'auoit desiré; & ayant faict ses prieres & ses protestations auec larmes, elle passa & repassa pieds nuds, sans estre brulée sur des socs rouges du feu, en presence du Roy & de toute la Cour: ce qui porta son Fils à luy demander pardon auec mille ressentimens de douleur, à l'honnorer tout le reste de

Du Chesne liu.10. *Duquel miracle le Roy fort estonné, luy rendit du depuis toute sorte de bons & pieux deuoirs.*

Polyd. Virg. lib.8. *Super ignitos vomeres inceßit illæsa: quo miraculo Rex commotus, mirâ pietate posthac Matrem coluit obseruauitq́: pacem per 19. annos habuit.*

de ſa vie,& à ſe conduire par ſes conſeils. Il regna dix-neuf ans en paix par la benediction de ſa Mere; que Polydore Virgile appelle treſ-ſaincte. Voila ton premier exemple Anglois, par lequel tu faicts voir, que tu recherches des Roynes ſeparées de leurs Enfans par ſoupçon, ou calomnie d'impudicité : & ſi dans toute la vie d'vn Roy tenu pour ſainct, & qui a faict, pour acquerir ce tiltre, pluſieurs bonnes actions, tu en peux deſcouurir vne mauuaiſe, tu la propoſes au Roy pour le porter à l'imiter, ſans luy dire la ſuitte & verité des choſes; parce que cela ſeroit contraire au deſſein de celuy auquel tu veux plaire.

Ton ſecond exemple tiré de l'Hiſtoire d'Angleterre, ne teſmoigne pas moins ton ignorance & ta malice, que le premier. Tu dicts, que Eliſabeth Fille de Philippe le Bel, femme d'Edoüard Second, & Mere d'Edoüard Troiſieſme, fut empriſonnée par ſon Fils, & reduicte à mille liures de penſion. Tu allegues Belleforeſt, n'ayant peu trouuer cette fable dans les Hiſtoriens Anglois, qui diſent bien, que cette Princeſſe fut treſ-mal traictée par ſon Mary grandement deſbau-

Du Cheſne dict: *Elle eſtoit plus deſirée à la Cour qu'attenduë; tous les Grands allerent au deuant d'elle: apres les ſaluts, elle raconta au Roy le ſubiect de ſon voyage, & les felonies de Hugues le Deſpencier.*

ché

ché, corrompu par Ganeſton, homme abandonné à toute ſorte de vices, & qui fut maſſacré par les Princes du Pays, qui ne pouuoient ſupporter ſon inſolence. Au credit de celui-là ſuccederent les Spenciers, pere & fils, qui cõtraignirent la Royne par leurs meſpris & violences de s'enfuir auec ſon enfant, & ſe retirer en France aupres de Charles le Bel ſon frere, qui l'ayda pour ſe remettre dans ſa dignité, & conſeruer les droicts de ſon Fils. Elle en vint à bout par l'aſſiſtence des Grands du Pays: les Spenciers, ou Deſpenciers, furent chaſtiez; le pere ayant eſté pendu, & le fils mis en pieces.* Edoüard fut miſerablement aſſaſſiné par la trahiſon d'Adam Eueſque de Hereford, qui auoit eſté eſleué par ce Roy; auquel ſon Fils succeda, qui ne fut guere meilleur, car il tua ſon frere de ſa propre main, & fit trãcher la teſte à ſon oncle. Quand à la pri-

Polyd. Virgilius lib. 18. *Hugones Spenſerij, pater & filius, duo inſignes eius indolis corruptores.*

* Camdenus : *Eduardus II. Adami Epiſc. Herefordenſis ſceleratâ verſutiâ eſt ſublatus, qui hæc verba ſine interpunctionibus ad eius cuſtodes ſcripſit : Eduardum occidere nolite timere bonum eſt : vt pro ſenſus varietate & illi cædem patrarent, & ipſe ſe commodè excuſaret.*

DuCheſne liure 15. *dict, que Edoüard III. tua ſon frere de ſa propre main.*

prison, & pension de mille liures, à laquelle tu dicts que Elisabeth fut reduicte, pas vn Historien d'Angleterre n'en parle : au contraire Polydore Virgile Italien, qui est fort veritable, & sans passion, dict sur le subiect de la mort de cette Princesse, *qu'elle merite vne loüange immortele; parce que iamais personne ne ressentit sa puissance, que pour l'augmentation de son bien, ou pour le soulagement de son mal.* qui est vn eloge en peu de mots le plus grand qu'on puisse donner, ie ne dicts pas à vne Royne, mais au plus vertueux & plus sage Roy, qui aye iamais regné. Il adiouste, que quelques Princes la calomnierent pour s'estre opposée à son mary; mais il dit, qu'elle estoit obligée de secourir le Royaume, n'ayant iamais eu intention de nuire au Roy. Il me semble qu'on doit adiouster plus de foy à ce discours, qu'à celuy de Belleforest, Hi-

Polyd. Virgilius lib. 19. *Annus qui secutus est, nobilis fuit morte Isabellæ, Eduardi Regis Matris, feminæ immortalitatis nomine longè dignissimæ : quippe cuius potẽtiam nemo sensit, nisi aut boni accessione, aut leuatione mali. Hæc apud nonnullos Principes non caruit calumniâ, quòd esset persecuta virum, tametsi non nocendi viro, sed Reipublicæ succurrendi causâ id facere coacta est: quare profectò venia danda est, si ob amorem patriæ, pro quâ reliqua omnia negligenda sunt, minùs priuato officio seruierit.*

ſtorien peu iudicieux, qui accuſe cette vertueuſe Royne, & bonne Mere, d'impudicitez eſtranges: qui ne dit pas en quel lieu elle fut arreſtée ; qui adiouſte, que ſon Fils la fit eſtrangler, ou aſſaſſiner, ou empoiſonner; ce qui auroit eſté dit par quelque autre, & qui eſt de treſ-mauuais exemple, pour eſtre propoſé à vn Roy. Si Eliſabeth euſt eſté mal traictée par ſon Fils, il auroit eu grand tort, ayant faict, pour conſeruer ſa vie & ſa Couronne, tous les deuoirs d'vne treſ-bonne Mere. Outre cela, Edoüard III. ne fondant ſes pretenſions ſur la France, que ſur les droicts qu'il auoit d'elle ; il eſt certain qu'il ne la pouuoit affliger ſans vn grand preiudice, & attirer les reproches de tous nos François, qui n'auroient pas manqué de marquer cette ingratitude & reduction de mille liures de penſion, pour vn grand Royaume, qu'Edouard s'imaginoit luy eſtre eſcheu par le moyen de ſa Mere. On pourroit dire, que le Cardinal, auquel la Royne a donné ou procuré plus de trois cens mille liures de rente, t'a faict eſcrire, qu'vne Royne d'Angleterre a eſté reduicte à mille liures de penſion: mais on peut repartir,

que

que cet ingrat laiſſe moins à vne Royne de France, qui a apporté huict cens mille eſcus, ſans les autres aduantages. Cet inſolent luy deuoit preſenter ce qu'il faict donner par le Roy à ſes ordinaires : & lors que tu as faict mention de cette ſomme, tu pouuois penſer que tu auois deux cens liures d'auantage, pour auoir faict vn libelle infame appellé le Coup d'Eſtat; & que le Coup d'Eſtat, que la Royne fit en faiſant vn Dauphin, qui eſt à preſent noſtre Roy, meritoit bien qu'on la traictaſt pour le moins comme toy, qui eſcris en homme forcené; ainſi que tu pourras mieux recognoiſtre auec le temps, que tu ne faicts à preſent. Tu verras, peut eſtre, que tu as eu grand tort d'alleguer dans le rencontre des affaires preſentes les exemples des Roynes vicieuſes, ſur tout impudiques ou ſoupçonnées, ce que la noſtre n'eſt pas; ou des vertueuſes, comme la noſtre eſt pourſuiuie comme celles-là, par les calomnies & artifices de fauoris corrompus, & deteſtables ingrats. Prens garde auſſi, que tu faicts eſtat de trois ou quatre Princes qui ont tué leurs freres; que tu parles en vn endroit d'vn Roy qui fit mourir ſon fils ſans forme

de Iuſtice; & de cet autre qui commanda qu'on priſt ſon frere vif ou mort: ſi tu n'es pas aſſez ſage pour conſiderer iuſques où l'appetit d'vne chetiue penſion a tranſporté ta paſſion, ceux qui n'ont ny l'vne ny l'autre, iugeront ſainement ce que tu merites, & où va le deſſein de celuy qui eſt plus maiſtre de ta plume, que tu n'es de ton eſprit. Tu dicts auſſi que Louys XII. faillit à eſtre exclus de la ſucceſſion de la Couronne, pour s'eſtre ſouſleué contre Charles VIII. Tu allegues ton Belleforeſt, qui dict en termes expres, que perſonne n'y trouua empeſchement: il adiouſte, que cette loy pretenduë de l'excluſion des Princes du Sang, pour auoir porté les armes contre les Roys, ne fut iamais; tu as voulu ioindre cette menace auec celle que vous tirez de la priſon de Charles de Lorraine, pour nous faire voir ſurquoy le Cardinal veut fonder ſon inuaſion.

Si dans le rencontre des affaires qui ſe preſentent, tu voulois propoſer à ſa Maieſté quelques exemples, tu en deuois chercher pour luy faire voir les maux qui arriuent aux Roys par la mauuaiſe intelligence auec leurs Meres, & les eſpouuenta-

uentables effects de leurs maledictions. Tu en verras vn dans l'Histoire d'Angleterre, rapporté par Estienne Pasquier, qui en faict vn chapitre tout entier : si tu voulois adiouster à celle là les Espagnoles & Portugaises, tu pouuois alleguer celle d'Alphonse, qui fut le premier qui porta le nom de Roy en Portugal. Il emprisonna sa Mere Therasia, & attira sa malediction, qui fut suiuie à l'heure mesme d'vn horrible iugement de Dieu. Le Roy est assuré, que la Royne sa Mere ne luy donnera iamais que des benedictions; le Cardinal sçait qu'elle ne prendra point les voyes extraordinaires pour se vanger; & c'est ce qui luy donne la hardiesse de l'offencer trop librement: ce qu'il n'auroit iamais faict, s'il n'eust cognu, qu'elle pardonne plus facilement les iniures, que luy n'oublie les bienfaicts. Et tu n'aurois garde d'escrire ce que tu escris, si tu ne croyois, que la bonté de cette grande Princesse la portera plustost à te deliurer des mains de la Iustice, que son ressentiment ne la poussera à te faire chastier. Mais Dieu, que tu dois craindre, & le S. Esprit, contre lequel tu peches en combat-

Pasquier en ses Recherches.

Lucas Tudensis.

battant la verité cognuë, defendant le menſonge deſcouuert, & confirmant des faux faicts par des faux exemples, te fera peut eſtre ſentir les effects de ſa iuſte indignation. Ie reprens la ſuitte de ton diſcours.

Pag.88. Tu blaſmes la ſortie de la Royne, & ſa retraicte au Pays bas: on a reſpondu à tes compagnons ſur cet article. Contente toy, que la Royne peut dire auec ce Capitaine Grec: Nous eſtions perdus, ſi nous n'euſſions eſté perdus. Son deplorable & forcé deſpart ne pouuoit trouuer hors de France vn ſeiour plus doux; & ſa vertu n'a peu eſtre, ny plus honnorée, ny moins ſoupçonnée, qu'au lieu où elle eſt, & parmi les perſonnes qui l'ont recueillie. On l'a prouué ſi clairement ailleurs, qu'il ſeroit ennuyeux de le redire icy; noſtre intention n'eſtant pas de contenter ceux qui nous employent par la longueur de nos diſcours, ny d'attirer vn plus grand payement, mais de deſtromper les ignorans par la verité des choſes.

Pag.89. Tu dicts vne nouuelle extraicte des vieux regiſtres du Cardinal, qui t'a enſeigné, qu'il y a quelques années, que la Royne fit venir d'Italie en France

France vne bonne Religieuſe, qui s'appelloit Paſithée: tu luy faicts predire des choſes, auxquelles elle ne penſa iamais. La Royne, qui ſçait mieux que perſonne du monde ce que cette vertueuſe fille luy diſt, a ſouuent aſſuré, qu'il n'y a rien qui luy puiſſe donner quelque apprehenſion, ny flatter l'eſperance du Cardinal, qui eſt ſemblable au malin eſprit, en prophetiſant le mal qu'il a enuie de faire, lors qu'il menace la Royne en termes couuers d'vne priſon perpetuele: les ſages iugeront, ſi c'eſt le moyen d'acheminer vne bonne reconciliation; ie n'en diray pas dauantage.

Les deux raiſons que tu apportes, pour monſtrer que le Cardinal n'eſt pas tant ingrat comme on le croid, rendent ſon peché plus infame, & le noirciſſent au lieu de le lauer. La premiere eſt, *qu'il doit dauantage au Roy qu'à la Royne.* Outre que cette raiſon eſt appuyée ſur vn faux fondement; aſſauoir que les intereſts du Roy & de la Royne ſa Mere eſtans contraires (ce qui n'eſt pas, n'a iamais eſté, & ne peut eſtre) le Cardinal eſt obligé, ayant à prendre parti, de ſe ietter non ſeulement du coſté qui eſt le plus fort, mais qui luy Pag. 90. & 91.

a donné plus de bien. S'il euſt eu aſſez de prudence & de bonté pour les conſeruer tous deux, n'y ayant point d'oppoſition que celle qu'il y a voulu mettre, il n'y a point de doute que le Cardinal paſſoit pour vn homme plus ſage, qu'il ne ſera eſtimé. Tu dicts, *qu'il a deu ſuiure le Roy, auquel il a plus d'obligation qu'à la Royne.* N'eſt ce pas elle qui l'a donné au Roy, & qui luy a faict donner par le Roy tous les biens & honneurs qu'il poſſede ? Il eſt vray, que pour les places, les canons, munitions, & les deniers pris au Roy, & au peuple, cela ne vient point des bienfaicts de la Royne : ce qui faict que le Cardinal, qui croid ceux-cy les plus grands, parce qu'ils ſont les plus vtiles, n'eſtime rien au pris de ce couuert les fondemens & tout le baſtiment de ſa fortune : la beauté des dernieres pieces luy a faict, comme aux enfans, meſpriſer les premieres : l'orgueil luy a perſuadé, que celles-cy n'auoient pas ſerui pour acquerir celles-là ; & meſmes que le bonnet de Cardinal n'a point attiré toute l'authorité, & ne protege pas la puiſſance de celuy, qui l'a obtenu par les prieres, & aux deſpens de la Royne Mere du Roy.

Roy. Ce que nous ne diſons pas pour faire paroiſtre plus petits les biens, que le Cardinal a receu de ſon Maiſtre : mais pour monſtrer qu'il eſt le plus ingrat homme de la terre, en voulant nier, que par les bonnes graces de la Mere il ſoit arriué à celles du Fils, & par les deux à tout ce qu'il poſſede de dignitez, de biens, & d'emplois. Ie renuoye à la cognoiſſance publique le iugement de ce different.

La ſeconde raiſon de Cleonuille pour la deffence du Cardinal, eſt, *qu'il a achepté plus cherement les bienfaicts de la Royne, que ceux qui les luy reprochent n'en voudroient auoir donné.* Il ne faut pas trouuer eſtrange, ſi celuy qui eſt arriué au dernier poinct de la meſcognoiſſance, rendant le mal pour le bien, a paſſé ſur le premier, lors qu'il ne veut point confeſſer qu'il aye receu beaucoup de choſe; & ſur le ſecond, lors qu'il a l'effronterie de dire qu'il a tout acquis à haut pris; la ſuperbe luy ayant perſuadé, que le moindre de ſes ſeruices ne ſeroit pas dignement recompenſé par tous les Empires du monde. Ceux qui ſçauent l'Hiſtoire du temps, & ont eu quelque lumiere de ce qui eſt

Pag. 92. & 93.

 arriué

arriué dans la conduicte des affaires de la Royne, sçauent la monnoye que le Cardinal a baillé, que nous pouuons asseurer auoir esté toute fausse: ses seruices n'ayant esté que fourberies & tromperies, pour ne dire point trahisons. Le frere du Cardinal, *que tu demandes à la Royne*, ne fut point sacrifié à la querelle de sa Maiesté, mais à celle de son frere, qui n'en fut pas trop marry, n'ayant iamais sceu viure trois iours en bonne intelligence auec ses plus proches, qui sont dans le cœur les plus grands ennemis qu'il aye, & ceux qui parlent plus librement de ses deportemens. Pour te monstrer le bon marché qu'il a eu de tout ce qu'il tient de la Royne; vn an d'infidelité luy donna le chappeau de Cardinal, qui est la plus belle piece de son cabinet, auec laquelle il a acquis toutes les autres.

Pag. 94. Mais il faut aduoüer, que tu loges le Cardinal au dernier point de l'ingratitude, lors que tu dicts, pour effacer par vn seul traict toutes les obligations qu'il a à la Royne, *qu'elle luy a faict plus de mal que de bien; & que la faueur de cette Princesse luy est autant fatale, comme la disgrace; parce qu'il eust esté plus content en demeurant dans la condition mediocre*

mediocre d'Euesque de Lusson. A ce compte, non seulement il a acheptè les honneurs, & les biens, mais on luy a liuré de tres-mauuaise marchandise, pour la bonne qu'il a donné. Ne diriez vous pas, que le Cardinal est vn de ces bons Peres du temps passé? vn S. Gregoire, vn S. Iust, vn S. Eucher, qui estoient tirez par force du desert, pour estre mis dans les Dignitez de l'Eglise? comme si on ne sçauoit pas auec quelles ardeurs le Cardinal les a poursuiuies, quelles despences il a faict faire à la Royne pour les arracher, combien d'hommes il a tenu à Rome, & de quels artifices il a vsé, pour surmonter les difficultez que sa mauuaise reputation, & les iustes apprehensions du Roy, & de son Conseil auoient formé. Apres cette qualité, sur laquelle tous ses emplois ont esté appuyez, quelle peine donna, & prit le Cardinal, pour entrer dans le Conseil estroit de sa Maiesté, qui auoit vne grande auersion de sa personne? De sorte, que tu es bien trompé, si tu crois qu'il te sera aisé de nous persuader, qu'on a faict tort au Cardinal de le tirer de son repos, pour le mettre dans les affaires. C'est luy qui les

 a cher-

a cherché auec tant d'ardeur & de furie, qu'il a creu, que de l'ayder pour y entrer estoit acquerir sur luy vne obligation immortele; que sa malice veut non seulement reduire à rien, mais la conuertir en mauuais office. De sorte, que le bon esprit de Cleonuille a produict vn effect contraire à son dessein : car voulant couurir l'ingratitude du Cardinal, il l'a descouuerte en ses trois parties; qui sont d'oublier le bien receu, de le nier, & de le conuertir en mal.

Que si le Cardinal auoit les sentimens dans lesquels tu dicts qu'il est, rien ne l'empesche de chercher le repos, que la presomption qu'il a, que Dieu (que les anciens ont appellé *Necessité*) n'est pas plus necessaire au monde, que luy à la France; & que sa saincte Prouidence a employé, en le donnant à cet Estat, les derniers moyens qu'elle auoit pour le sauuer; comme si ceux de la Toute-puissance n'estoient pas infinis. Il est vray que ce grand Admiral est plustost battu par les tempestes, que doucement porté sur les vagues : mais il a esmeu tant de tourmentes, qu'il est obligé de prendre la haute mer, encore

qu'il aye tãtoſt tous les ports de l'Ocean de France : entreprendre d'en gaigner vn,& de relaſcher, c'eſt chercher, à ſon aduis, le deſbris qu'il faut fuir, en ſe tenant loing de la terre. Il ne ſe peut faire autrement, que dans ces agitations ſon petit eſtomac ne bondiſſe ſouuent : mais il ſe digereroit luy meſme, s'il ne deuoroit toute la France. Il eſt impoſſible que ceſte mare publique ne ſoit troublée par tant d'hommes & de beſtes qui entrent dedans, & que le tintamarre n'eſtourdiſſe ce bizet : mais il faut que *Moab meure dedans le bruict*. Il croid que le ſilence, & la nuict vont enſemble, & que la paix n'eſt que la compagne de la mort. Comment pourroit il chercher la tranquillité hors de la Cour, veu qu'il refuſe celle que les ſages peuuent trouuer dans ſon tumulte ? Il confond toutes choſes, & meſmes ſes eſprits dans la guerre, qu'il met par tout : principalement dans la ſource des plaiſirs honneſtes, qui eſt la Maiſon Royale ; & des conſolations diuines, qui eſt l'Egliſe de Dieu, qu'il afflige en Allemagne. Penſe tu que le ſuperbe Palais de Richelieu, & deux cens mille eſcus de rente paiſible, puiſſent faire

faire aymer la vie tranquille à vn homme, qui porte ſon ambition, non ſeulement ſur toute la terre, mais ſur toutes les mers? qui a ſur celle-là le tiltre de Generaliſſime, ſur celle-cy la qualité d'Admiral; & qui s'aduance tant qu'il peut pour acquerir ſur l'vne & ſur l'autre le nom de Souuerain. Il a dict fort ſouuent, qu'il veut voir où la fortune peut porter vn homme: elle n'eſt point la conſeillere du repos, ſon globe & ſa voile la roulent, & la pouſſent touſiours plus auant; & ſa courſe ne finit iamais qu'auec ſa cheute. Ie ſçay bien que les reſolutions, ie ne dicts pas d'vn Chreſtien, & d'vn Preſtre, mais d'vn ſage Payen, ne deuroient pas eſtre de ſuiure cette aueugle iuſques au bout; & qu'il ſeroit plus vtile de viure deuant que de mourir, que de mourir deuant que d'auoir veſcu. Mais le Cardinal eſt du nombre de ceux qui ayment mieux eſtre ſurpris par le mal, que de voir le danger; & meſurant toutes choſes par ſon vtilité, il choiſit pluſtoſt de nuire à pluſieurs perſonnes dans la puiſſance, que ſi dans la vie priuée il ſe nuiſoit à ſoy meſme; ayant l'eſprit ainſi faict, qu'il faut par neceſſité, ou que dans la

presse du monde il renuerse les hommes & les villes par sa malice, ou que dans la solitude il se perde luy mesme par la folie.

Tu entreprens vn long discours, pour monstrer, *que c'est vn crime de leze Maiesté au premier chef d'attenter à la personne des ministres de l'Estat.* C'est l'apprehension du Cardinal, qui te faict mettre en ieu cette question inutile. Il void qu'il est impossible de rauir le bien, la liberté, la reputation, & la vie à plusieurs, sans estre dans la crainte de quelque violence. Celuy qui donne la terreur, la reçoit : celuy qui entreprend tout sur autruy, a peur qu'on n'entreprenne quelque chose sur luy. Que si *la pensée* (comme tu dicts) *de tuer vn homme du Conseil du Roy doit estre aussi bien vn crime en France*, comme tu veux faire croire qu'il l'est en Angleterre; toutes les prisons du Royaume ne sont pas capables de retenir ceux, qui apres la pensée ont eu le desir de tuer le Cardinal, & tous les bourreaux ne sçauroient dans vn an deffaire tous ceux qui voudroient estre celuy d'vn homme, qui a mis la disette par tout, pour mettre l'abondance dans sa maison.

Pag. 98. 99.

Et pour ne rien dire de ceux qui ſont pouſſez par le zele de la Religion , que le Cardinal entreprend de ruiner; combien de priſonniers,de bannis,de proſcripts,& de perſonnes qui leur appartiennent , combien de pauures payſans pillez & battus par les ſoldats , accablez par les impoſitions extraordinaires, & affligez de famine & de peſte , que la mauuaiſe conduicte du Cardinal a mis , & entretient dans le Royaume ; combien d'Officiers de la Royne,de Monſieur,des Princes, & des Grands,chaſſez ou mal traictez,voudroient eſtre transformez pour vn quart d'heure en furies,ou en ſtriges, pour l'eſtrangler dans ſon lict; n'eſtans plus retenus par la conſcience , mais par l'impuiſſance & l'apprehenſion des ſupplices ? Conſidere , ſi tu peux , Cleonuille , ſi celui-là n'eſt pas plus digne de compaſſion que d'enuie, qui eſt contraint d'auoir plus de gardes que le Roy, qui eſt conſerué par l'amour de ſes ſubiects : ſi celui-là n'eſt pas malheureux qui tient ſes amis pour ſuſpects, & croid ſes ennemis dangereux; qui ſe deffie de ſa table, de ſon lict, & de l'air qu'il reſpire; & qui eſt contraint d'employer des

des eſcriuains, comme toy, pour aduertir qu'on ſe garde bien d'entreprendre ſur ſa vie, parce que ce ſeroit vn crime de leze Maieſté au premier chef; ce qui eſt dire en deux mots, qu'il eſt Roy.

Apres que tu as traicté cette queſtion aſſez au long, tu nous veux prouuer vne choſe de laquelle on ne doute point, *que le Roy n'eſt point priſonnier*. Ie ne ſerois pas ſi mal aduiſé d'auancer ces paroles, ſi tu ne les auois dictes, & ſi tu n'auois faict des figures impertinentes, pour chercher en quelle priſon eſtoit le Roy; comme ſi quelqu'vn auoit eu cette fole imagination, qu'il fuſt enfermé entre quatre murailles, non enuironné d'artifices, qui n'oſtent rien à la liberté de ſa perſonne, mais à celle de ſes grandes vertus, qui ne peuuent agir conformement à ſes bonnes inclinations, lors que par vn eſtude & ſurpriſe eſtrange (dequoy Salomon le plus ſage des Roys confeſſe qu'il ne ſe peut iamais garentir) on deſtourne ſes volontez portées au bien, on diſpoſe de choſes qui viennent à vacquer contre ſes deſirs, on faict reuoquer les dons qu'il a faict, que ſon ca-

Pag. 100. & 101.

 binet

binet n'eſt lambriſſé que de miroirs qui luy repreſentent les eſpeces des belles choſes comme tres-laides, & que ſa table eſt toute couuerte de ces cilindres inuentez depuis quelques années, qui d'vne monſtrueuſe confuſion de couleurs font vne figure bien faicte. Ce que nous blaſmons, eſt le ſoin que le Cardinal a eu, d'oſter d'aupres du Roy tous ceux qui luy pouuoient dire quelque verité; d'auoir commencé par la Royne Mere, & pourſuiui en rendant ſuſpects les Princes & Seigneurs, qui ne ſont point à ſa deuotion. En fin, nous te dirons auec Seneque: *Viens, & ie te monſtreray quelle eſt la pauureté (ou ſi tu veux la priſon) de celuy qui poſſede tout: il eſt en neceſſité d'vn homme, qui luy diſe ce qui eſt vray.* Ce que nous loüons eſt la bonté du Roy, qui n'a conſenti au mal que par ſurpriſe, & ne s'eſt point porté à faire tout ce que la malice du Cardinal luy a conſeillé; de ſorte que la rage a tiré de ſa bouche des iniures contre ſon Maiſtre, qui ne ſuiuoit pas les paſſions qu'il deſire de rendre les priſons de l'eſprit du Roy. Mais cette aigle genereuſe les rompra; prendra la liberté que ſa

Seneca lib.VI. de Benef.

ſa naiſſance, ſon courage, & ſa dignité luy recommandent : & Dieu, puis que les hommes, iuſques aux Confeſſeurs, ſont en defaut, luy faira voir l'impieté des ſermens qu'on a exigé de ſa Maieſté, ſur les choſes les plus ſainctes, pour l'obliger à declarer au Cardinal tout ce qui auroit eſté dict contre luy, meſmes en la confeſſion, ce qui eſt abominable deuant Dieu; qui deteſte les ſermens faicts pour choſes mauuaiſes, qui peuuent eſtre preiudiciables au public, ou aux particuliers : tant s'en faut qu'il y aye peché de les rompre, qu'il eſt plus grand de les garder, & tres-grand de les extorquer; n'y ayant aucun homme qui puiſſe, ſans offencer la M^té Diuine, & Royale, tirer vn ſerment de celuy auquel il doit le ſien; ce qui eſt en certaine façon le rendre ſon eſgal, ou inferieur : ainſi que ſceut fort bien repreſenter Charles V. eſtant Dauphin; lors *Du Haillan, l. 15.* que les Deputez des Eſtats generaux de France aſſemblez à Paris, apres la priſe du Roy Iean, le voulurent contraindre de iurer, qu'il ne reueleroit aucune choſe de ce qui luy ſeroit dict.

Apres auoir taſché de monſtrer que le Cardi- Pag. 103.

 nal

nal n'eſt pas ſi meſchant de tenir le Roy priſonnier, tu le rends plus criminel que s'il auoit oſté la liberté à la perſonne de ſa Maieſté, lors que tu nous faicts cognoiſtre qu'il approuue tes eſcris, dans leſquels il deſrobe la gloire au Roy, que ce Prince genereux eſtime plus que ſa Couronne, & ſa vie. Tu employes ces façons de parler: *C'eſt ce Cardinal qui a pris la Rochelle, qui a deliuré Cazal; bref qui depuis trois ans a faict tous ces grands coups, que les ſiecles ſuiuans admireront.* De grace, Cleonuille, reſerue quelque choſe au Roy, qui eſtoit au ſiege de la Rochelle. Ne veux tu pas que l'Hiſtoire teſmoigne que Louys XIII. l'a priſe? ou bien, ſi tu deſires que c'eſt le Cardinal en la preſence de ſa Maieſté, ou (comme il a dict) contre ſon gré; mais pourquoy a il deliuré Cazal, non le Roy? Il me ſemble, que les troupes qui furent enuoyées pour le ſecours, eſtoient à ſa Maieſté, qu'elles eſtoient conduictes par ſes Officiers, & que ſes Ordres & Finances les faiſoient marcher, non le Cardinal, qui auoit quitté ſa charge lors que les occaſions ſe preſenterent de la faire valoir. Quand tu aſſures qu'il a faict tout ce que nous auons veu

de

de grand depuis trois ans, tu repreſentes le Roy comme endormi, ou malade, ou priſonnier, durant ce temps là.

Ce qui faict paroiſtre que tu n'as point de iugement, eſt, qu'apres auoir donné toute la gloire du Roy au Cardinal, tu loües la modeſtie de celuy qui approuue ton diſcours, & te recompenſe pour l'auoir faict. Tu dicts, *qu'il a reietté des bordures*, (tu deuois dire, ſupports de ſes armes) qui le releuoient vn peu trop. A la verité nous auons remarqué dans Fauin & du Cheſne, qui ne peuuent eſtre ſuſpects, qu'il n'y a ny ſupports, ny cimier, ny corõne, ny tourtis, ny bourlet dans l'ecuſſon de ſon Pere, perſonne ne l'ayant voulu flatter, iuſques à ce point de luy donner quelque marque de nobleſſe bien releuée. Nous pouuons dire, que celle de ſa Cheualerie de l'an 1585. eſt la plus ſimple, & la plus baſſe qui ſoit dans toute l'Hiſtoire de l'Ordre: ce qui nous faict croire, qu'elle a eſté donnée à quelque extraordinaire importunité, comme celle du Surintendant. Tu dicts auſſi, *qu'il a fuy des comparaiſons odieuſes, & les robes rouges d'vne Compagnie de Juſtice, qui l'a voulu viſiter* Pag. 104.

siter auec l'habit qu'on porte en allant au deuant du Roy. Grands effects du mespris de la vanité du monde en vn homme, qui a des deuises qui brauent les Papes, les Empereurs, & les Roys: qui a faict autresfois tendre vn dais dans la Maison du Roy à Fontainebleau : qui t'a faict escrire, il y a vn an, que sa Maiesté deuoit aller au deuant de luy, comme faisoit le Roy Ferdinand à Ximenes : qui a voulu mettre les Princes du Sang au dessous de luy, qui leur refuse la main droicte dans son logis : qui se tient au lict pour n'estre point obligé de loger à la mesme main les chaires des Ambassadeurs extraordinaires des Roys : qui a permis qu'on luy aye donné, dans des Theses, le tiltre Royal de Prince tres-inuaincu : qui a plus de gardes & mieux couuers que le Roy : qui prend plaisir que des flatteurs, comme toy, le comparent au Cardinal Ximenes, auquel on a donné cet eloge insolent:

Quin virtute mea iunctum est diadema cucullo, Cùm mihi regnãti paruit Hesperia.

J'ay ioinct au Capuchon le Royal diademe,
En Espagne ay regné par puissance supreme.

Pour dernier tesmoignage de la modestie du Cardinal tu dicts, qu'il n'a pas faict adorer son chap-

chappeau, & n'eſt point paſſé deuant ſon Maiſtre comme faiſoit vn Cardinal d'Angleterre, fol & inſolent; lequel eſtant fils d'vn boucher fut eſleué non par ſon merite, mais par ſon vice: c'eſt celuy qui pour ſa querele particuliere fit mourir le Duc de Buckingham parent du Roy, qui luy fit repudier ſa femme Catherine; qui fut ſi impudent non pas de paſſer deuant ſon Maiſtre (comme tu dicts) mais d'eſcrire, *Moy & mon Roy*. qui voulut vendre ſon Roy pour eſtre Pape; & qui eſtant recognu traiſtre, fut arreſté priſonnier par le commandement de Henry Huictieſme, qui l'auoit aduancé, & auoit reſolu de le faire mourir ignominieuſement, ſi la rage ne luy euſt donné vne fieure chaude, & celle cy la mort; apres laquelle il eut, comme dict l'Eſcriture ſaincte, *l'enterrement d'vn aſne*. Lors que tu dicts, que le Cardinal eſt digne de loüange, parce qu'il n'a point imité cet inſensé; i'aymerois autant ouyr dire, qu'il eſt vn grand Miniſtre d'Eſtat, parce qu'il n'eſt pas aux petites maiſons; ou qu'il a vn bel eſprit, parce qu'il n'eſt pas beſte; ou qu'il a vn tres beau viſa-

VVolſey Cardinal d'Yorck.

ge, parce qu'il n'a pas vne hure de ſanglier.

Pag. 107. Tu reuiens à cette pretenduë priſon du Roy, & t'eſgayes ſur ce ſubiect: tu contrefaicts le groſſier, en interpretant toutes choſes ſelon la lettre, pour auoir ſubiect de faire des figures d'eſcholier. Nous t'auons expliqué en quelle façon le Roy eſt aſſiegé, & auons faict noſtre declaration, que la vertu du Roy reſiſte encore, ne permet pas la moitié du mal qu'on veut authoriſer de ſon nom, & ne ſçait pas l'autre moitié: ainſi nous ſommes contraires en tout au Cardinal, qui veut oſter à ſa Maieſté toute ſa gloire, & la charger de tous ces blaſmes; là où nous arrachons au Cardinal tout l'honneur qu'il rauit au Roy, & luy donnons en la place toute l'infamie qu'il veut reiecter ſur ſon Maiſtre.

Pag. 111. Tu dicts, que nous appellons perſecutions les procedures de Iuſtice, qui ſe font contre les coulpables. Toute la France a veu, & la Chreſtienté ſçaura, ce qui s'eſt paſſé dans les pourſuittes contre le Mareſchal de Marillac, & les violences qu'on a voulu faire pour forcer la conſcience des Iuges: on a auſſi remarqué à quoy ont

abouty les accuſations du crime de leze Maieſté au premier chef contre Senele, & du Val. On prie les gens de bien, & les ſages, de donner vn nôm à la detention de tant de priſonniers, qui ne ſont ny accuſez ny interrogez, & encore moins iugez. On dict, qu'ils ſont les captifs de l'Eſtat: pourquoy donc cet Eſtat ne les faict chaſtier pour ſa ſeureté? pourquoy ſe charge-il de leur nourriture, & la faict payer à beaucoup de pauures innocens? faictes Iuſtice, ou vſez de Clemence: nous auons ignoré en France iuſques à preſent cette inquiſition, qui n'exerce point de vertu, que celle de la patience de ceux qui ſont plus malheureux que criminels, & plus miſerables que coulpables.

Cleonuille eſt bien plus cruel, pour plaire à Pag. 112.
ſon Maiſtre: car il veut qu'on eſtrangle, & qu'on brule ſans forme de Iuſtice, & figure de procez, tous ceux qui aſſiſtent les Roynes, & Freres des Roys, en leurs retraictes: & c'eſt icy où il loge toutes les Hiſtoires, que nous auons reiecté. Cleonuille tu vas vn peu trop viſte: mais pour gaigner la penſion, il faut teſmoigner que le ſang

boult de zele, pour faire boüillir la marmite. Tous
Pag. 113. les exemples que tu ramaſſes en vray pedant, & compilateur de lieux communs, que tu as trouuez ſous vn meſme tiltre du Polyanthea, ou du Theatre de la vie humaine, ne touchent point ceux que la tyrannie du Cardinal a ietté dans l'oppreſſion. Ce qui ſe paſſe auiourdhuy en France, n'a rien de ſemblable auec ce que les ſiecles precedens y ont veu, & qui eſt arriué dans tous les Eſtats du monde, qui n'ont iamais porté non pas ſelon ton aduis (car tu n'en crois rien) mais ſelon tes eſcris, vn plus grand perſonnage que le Cardinal de Richelieu; & ſelon noſtre iugement, qui ſera ſuiui de tous les gens de bien, vn ſi pernicieux & ſi violent homme; ny vn ſi malicieux eſcriuain comme Cleonuille, lors qu'il compare la Royne Mere, & Monſieur Frere vnique du Roy, à ce monſtre des Princes Charles d'Eureux Roy de Nauarre, qui fit faire tant d'aſſaſſinas, qui voulut deſpoſſeder les heritiers legitimes de la Couronne, qui fut le chef des ſeditions & ſouſleuemens des peuples, qui fit reſpandre tant de ſang humain dans Paris, qui empoi-

empoiſonna le Dauphin,qui donna du poiſon au fils du Comte de Foix pour faire mourir ſon pere, qui voulut etouffer toute la race de nos Roys,qui eſtoit vn cruel tyran à ſes ſubiects, traiſtre à ſa patrie,& à ſon ſang; & apres auoir commis vne infinité de crimes, fut brulé tout vif par vn iuſte iugement de Dieu. N'auons nous pas dauantage de raiſon de comparer le Cardinal de Richelieu à l'Eueſque de Laon,grand partiſan du Nauarrois, & autant abominable que luy? lequel voyant ſes trahiſons deſcouuertes par le Dauphin Regent, duquel il eſtoit premier Conſeiller, prit la fuitte comme vn voleur, & ſe retira aupres du Roy de Nauarre: ainſi que fera vn iour celuy qui t'employe; lequel recherchera la protection & aſſiſtance des ennemis de ſon Maiſtre, comme il a faict l'amitié de ceux qui n'eſtoient point ſeruiteurs de ſa Maiſtreſſe.

Le reſte de tes exemples inuentez, ou deguiſez, Pag.119. ne tend qu'à monſtrer, que le Roy doit eſtre non ſeulement ſeuere, mais cruel enuers ſa Mere & ſon Frere; parce que tu trouues le Cardinal en cette belle humeur de ne conſeiller que des meur-

tres, priſons, banniſſemens, confiſcations, & proſcriptions: tu veux ſuiure ſa paſſion, pour pourſuiure ta penſion; & en bon Courtiſan tu accommodes ton diſcours aux ſentimens du temps, qui ne ſeront pas ceux qui accommoderont les affaires, & reuniront les eſprits. C'eſt en ce ſeul rencontre que le Cardinal n'eſt point fourbe, parce que ſa furie ſurmontant ſa diſſimulation, il faict cognoiſtre qu'il n'en a pas aſſez, pour cacher le deſſein qu'il feroit eclorre, ſi on auoit faict quelque traicté ſans diminution de ſon authorité.

Pag. 120. 121. Tu me permettras auſſi de te dire, que tu as oublié de mettre dans ton hiſtoire de la reuolte du Dauphin, qui fut du depuis le Roy Louys XI. que l'inſolence de Charles Comte du Maine grand fauori de Charles VII. ietta ſon Fils dans le deſeſpoir; mais elle n'approchoit pas de celle du Cardinal. Tu as adiouſté à la lettre, lors que tu dicts, que les confiſcations des ſeruiteurs du Dauphin furent aſſurées à ceux auſquels elles auoient eſté données: ce qui ne peut eſtre, Louys ne s'eſtant point retiré en France, que ſon Pere ne fuſt mort, & pour prendre la Couronne, auec laquelle il

eut assez de puissance, pour remettre les siens dans leurs biens, ou de moyens pour les recompenser de leurs pertes. Tu remarqueras aussi, que ceux qui venoient de la part du Dauphin, à la verité n'estoient pas escoutez : mais on ne les emprisonnoit pas, pour auoir voulu presenter des lettres remplies de respect, comme on a faict ceux qui ont esté enuoyez au Roy par la Royne sa Mere, pour apprendre des nouuelles de la santé de sa Maiesté; & pour faire cognoistre, que si les meschans auoient la puissance de retenir les effects des affections d'vn bon Fils, il n'y auoit point de mauuais traictement qui peust empescher ceux de l'amour d'vne bonne Mere.

Tu te retranches dans ton dernier exemple, Pag. 122. 123. qui est celuy du Duc d'Alençon, Frere des Roys Charles IX. & Henry III. tu as soigneusement ramassé dans trois liures, ce qui se passa dans les retraictes de ce Prince, & diuers mescontentemens qu'il receut. Si tu faicts estat des memoires de la Royne Marguerite, pour autre subiect que pour blasmer les Freres des Roys; il me semble, qu'apres les auoir alleguées cinq fois, tu me

dois

dois permettre de me ſeruir de l'authorité de cette Princeſſe,pour te faire voir qu'à la verité vne partie du mal que tu dicts a eſté faict au Duc d'Alençon : mais toy qui ne veux faire paroiſtre que des rigueurs, pour en attirer d'autres ; t'es bien gardé de rapporter ce que la Royne Marguerite a remarqué ſur les ſubiects de tous ces mouuemens. Tu verras dans tous ces memoires, que le Duc d'Alençon eſtoit vn Prince fort ſage, fidele à ſes Freres, ennemy des broüilleries, & grandement patient : mais il n'y a point de patience, ie ne dis pas des Fils de France, qui naiſſent tous auec grãd courage, mais de ſimple Gentilhomme,qui ne fuſt forcée par les inſolences & brauades des fauoris de Henry III.qu'on appelloit en ce temps là mignons. Tu n'as peu extraire ce que tu as mis dans ton eſcrit, ſans remarquer en paſſant la malice du Guaſt,homme de petite extraction, & ſi malin, qu'il faut aduoüer, que le feu Roy & le Duc d'Alençon furent retenus par vne grande crainte de Dieu, & reſpect merueilleux enuers Henry III. de n'auoir point aſſommé ou faict aſſommer ce gueux reparé,qui employoit toute ſor-
te

te d'impoſtures, faiſoit mille mauuais offices, & teſmoignoit beaucoup de meſpris au Frere vnique, & Beaufrere de ſon Maiſtre. Tu auras peu lire dans le meſme liuret les ſanglantes moqueries de Maugiron, Quelus, & autres ieunes hommes, leſquels eſtans enyurez du vin de la faueur dans le bal, rioyent au nez de Monſieur d'Alençon; ſur tout portoient le Roy, ſans ſubiect, à luy donner des gardes, à foüiller luy meſme dans ſon lict, à faire emporter ſes coffres en ſa preſence, & à d'autres indignitez indignes d'vn grand Prince, deſquelles il faiſoit apres des reparations fort baſſes, iuſques à demander pardon auec larmes. Tu n'as garde d'en faire mention, parce que cela nuiroit à ton ſubiect; ny de dire que le feu Roy (les exemples duquel doiuent eſtre puiſſants enuers ſes Enfans) chaſſa du Pin ſon Secretaire, qu'il affectionnoit grandement, parce qu'il auoit parlé vn peu hautement à la Royne Marguerite. *Lors que tu faits mention de l'empriſonnement des Mareſchaux de Montmorency, & de Coſſé, & que tu cites l'Hiſtoire du Preſident de Thou, pour monſtrer auec quel meſpris ils furent trai-

* Thuanus l. 57. *Inualeſcente in dies Regis morbo, cũ Regina parens de morte eius certa de nono Rege cogitaret, verita ne per illius abſentiã Montmorantius & Coſſæus quidquã molirentur, eos in poteſtate habere conſtituit.*

nez à la Bastille; tu ne dicts pas le subiect qui est remarqué par ce graue Historien: assauoir, que ce n'estoit pas pour quelque mal qu'ils eussent faict, mais pour l'apprehension qu'on auoit, qu'apres la mort du Roy Charles, en attendant le retour d'Henry III. ils ne fissent du bruict, pour se vanger de leurs ennemis. Tu as aussi malicieusement supprimé le iugement que faict ce grand homme d'Estat de cette violence, & les Eloges qu'il donne à ces deux grands personnages, & bons François.

Pag. 124. Ta rage, ou plustost, celle de ton Maistre, paroist dans les exemples de cruauté, que tu proposes. Tu dicts, *que la Royne Catherine fut sur le point de faire passer le pas au Duc d'Alençon, & que le Roy Henry III. commanda qu'on le prist vif ou mort, lors qu'il se retira à Dreux.* La premiere chose que tu as mis en auant sans autheur, est fausse; la seconde est vne marque de cholere aueugle, qui ne doit point estre representée à vn Roy, ny au public, pour regle de Iustice, mais pour faire abhorrer les conseils des meschantes passions. Tu deuois adiouster ce qui est dans les memoires, qui t'ont

t'ont fourny ce beau diſcours, que Henry III. auoit voulu entreprendre ſur la vie de la Royne Marguerite, qu'il auoit fait enleuer Madamoiſelle de Thorigny pour la faire noyer, qu'il auoit eſté autheur de l'aſſaſſinat du Braue Buſſi, lequel fut attaqué par trente hommes en ſe retirant du Louure. Tu approuues toutes ces choſes auec le maſſacre de Blois; tu cognois l'humeur du Cardinal, & ſçais que ſon ame bourrelée ne penſe qu'à des bourreaux, & que ſon ſang ardent ſe rafraiſchit dans les meditations cruelles. Nous apperceuons bien où tendent tes diſcours : nous auons ſceu ce que la rage a faict dire au Cardinal; elle t'a porté à menacer de priſon perpetuelle la Royne Mere du Roy, & tu en as touché quelque choſe : elle a paſſé plus auant, & a dict qu'il feroit voir à la France ce qu'elle n'a iamais veu, vn Frere vnique d'vn Roy ſans Enfans, fournir le ſubiect d'vne lamentable tragedie. Il croid preparer les eſprits à ces cruautez tyranniques, en te faiſant ramaſſer & publier les exemples des plus mauuaiſes actions, que nos Roys, ou les eſtrangers ayent faict, ou voulu faire, ou que tu

leur imposes faussement ; perdant le iugement iusques à ce point, qu'en approuuant les violences qu'on vouloit faire au Duc d'Alençon, vny d'affection & d'interest auec le Roy de Nauarre, qui a esté du depuis nostre Roy tres-genereux & tres-clement Henry IV. il semble que tu estimes les resolutions, qui faisoient perir nostre bon Roy, Monsieur, & trois grandes Princesses dans la source de leur vie. On te prieroit, si tu auois des yeux, de prendre garde où te porte ton aueuglement, ou plustost où va celuy du Cardinal, qui te paye pour escrire ces choses.

O le grand subiect que nous auons de loüer eternellement les misericordes de Dieu, de ce que nous auons vn Roy, qui le peut remercier comme Salomon, *pour luy auoir donné vne ame si bonne*, qu'elle ne peut receuoir les mauuaises impressions ny les conseils de tenebres, que cet escrit, le plus meschant de tous ceux qui ont esté imprimez, a mis au iour! N'auons nous pas raison de dire, sans estre coulpables deuant la Diuine Maiesté d'vn iugement temeraire, qu'il faut que les esprits, qui publient ce que nous auons remar-

remarqué, ayent des barbares & tyranniques desseins? puis que la dissimulation, de laquelle ils font si grande profession, n'a peu retenir ce qui a eschappé non seulement à leur langue, comme nous auons sceu; mais qui a coulé de leur plume, comme nous auons leu.

Cleonuille ayant esté dans tout son liuret vn serpent, qui a tasché d'empoisonner l'air auec ses sifflades, & de blesser à mort la belle reputation de la Royne Mere, & de Monsieur Frere vnique du Roy, a voulu estre scorpion en picquant par la fin & la queüe de son ouurage, qu'il a conclu en cette façon: *De quoy se pouuoient ils plaindre? De rien certainement, si ce n'est peut estre de l'ignorance de ces funestes deuins, qui leur auoient promis sur la derniere maladie du Roy, ce que les astres plus amis de la France que de leur ambition, ne leur ont pas voulu tenir.* C'est l'imposture qui a donné dans l'esprit du Roy le coup de mort à l'Innocence, laquelle n'a iamais eu la curiosité de rechercher la fin des années de sa Maiesté, ny la malice pour la desirer: elle sçait, que la Religion Chrestienne ne permet pas Pag. 132.

 qu'on

qu'on face estat des sciences qui sont defenduës dans l'Escriture saincte; parce qu'elles entreprennent sur la cognoissance de l'aduenir, de laquelle Dieu est aussi ialous que de sa gloire. Cette grande Princesse n'ignore pas, que la nature ne peut souffrir, sans se perdre, qu'vne Mere soit marrie de la santé de son Enfant; & que la raison seroit tout à faict esgarée, si la passion luy faisoit mespriser ses aydes & ses appuys. On a faict le procez à ceux qu'on assuroit auoir esté consultez sur cet article: les Commissaires les ont deschargez de ce crime, n'ayant rien trouué qui meritast la mort; à laquelle ils deuoient estre condamnez, si ce que le Cardinal dict en la Declaration faicte au Parlement, & ce que tu escris, estoit veritable: mais puis qu'vn homme de sa condition a osé mentir, & prendre la qualité d'imposteur dans le Senat où il a celle de Conseiller; il ne se faut pas estonner, si toy qui n'es qu'Aduocat sans droict & sans cause, as voulu estre calomniateur, en plaidant vne mauuaise cause: & ie crains fort qu'il ne soit ordonné vn iour, que tu corrigeras ton plaidoyé.

Ie te laiſſe pour aduertir ton Maiſtre, qu'il a eu tort de dire au Roy, ce que nous auons apris depuis peu, que nous bleſſions indirectement ſa M^té dans nos eſcris; dans leſquels elle eſt traictée auec beaucoup plus de reſpect, ſans comparaiſon, que dans les tiens, & ceux de tes compagnons: qui l'offencent directement en ſa perſonne, lors que vous l'accuſez de precipitation & temerité en ſes promeſſes, d'iniuſtice & ingratitude enuers le Cardinal; vous bleſſez ſa dignité, lors que vous luy oſtez la gloire, de laquelle ſa M^té eſt autant ialouſe comme de ſon lict, ou thrône Royal: & pour le faire paroiſtre vn petit Roy, vous ne parlez que de ce grand Cardinal, qui a pris la Rochelle, ſecouru Cazal, faict (comme vous dictes) tout ce que nous auons veu de remarquable depuis ſix ans; & le comparez auec vn Cardinal qui a gouuerné vn Royaume ſous la foibleſſe d'vne femme. Faut il trouuer eſtrange, ſi apres cela on publie que le feu Roy eſtoit vn factieux & broüillon, & ſi on approuue les deſſeins de ceux qui ont entrepris ſur ſa perſonne, pour perdre le Roy dans ſa ſource? Tout cela eſt directement attaquer

le

le Roy : ſur tout, lors que dans vn Royaume où la naiſſance donne la Couronne, on deſchire la reputation de la Royne Mere de ſa Maieſté ; & pour monſtrer que les violences qui ont eſté faictes à ſon Innocence ne ſont pas ſans exemples, on rapporte ceux des Roynes, ou conuaincuës, ou ſoupçonnées d'impudicitez : qu'on adiouſte à cela, qu'elle eſt iniuſte en ſes affections, n'en ayant point pour ſon aiſné, contre lequel vous dictes, que non ſeulement elle a faict des factions dans la France, & des trahiſons au dehors ; mais qu'elle a recherché & deſiré la fin de la vie de ſon Enfant, & de ſon Roy. Ce ſont les blaſmes qui attaquent le Roy, & vont droict à luy ; ou il faudroit que la parole de Dieu ne fuſt point veritable ; lors qu'elle ayant dict, *que la gloire du Fils vient de l'honneur du Pere*, il ne faut point douter, que cela ne s'entende auſſi de la Mere.

Les eaux des belles fontaines retiennent le gouſt & les qualitez de leur ſource, non de la main d'vn fontanier. Les fruicts ont quelque douceur ou amertume de leur racine ; & les vins ſentent le terroir qui les porte, non les appuis & eſchalas

qui

qui ſouſtiennent les branches & les pampres. Les enfans tiennent plus des Meres, que des Peres: car outre ce qu'elles contribuent eſgalement pour la generation, elles fourniſſent la plus grande partie de la matiere du corps, toute la nourriture de neuf mois; & quand le ventre ne ſeroit que le lieu de la demeure durant ce temps là, il laiſſeroit à noſtre tendreſſe quelques diſpoſitions & humeurs, qui nous donnent inclination, pour toute noſtre vie, au bien, ou au mal. C'eſt ce qui porte tous les hommes à vouloir defendre l'honneur de leur naiſſance, & qui a faict prendre les armes, ou rechercher les voyes de iuſtice aux enfans, pour vanger ou faire chaſtier les iniures qui ont eſté faictes à leurs Meres; de peur qu'on ne leur reprochaſt ce que diſoiēt les Grecs: Tu es vn mauuais œuf d'vn meſchant corbeau. Louys Duc d'Anjou, ayant eſté adopté par Ieanne d'Hongrie, mena en Italie vne puiſſante armée, pour tirer hors de priſon celle qui ne luy auoit point donné la vie, mais vn Royaume ruiné & contentieux: que doiuent faire pour la liberté & honneur de leurs Meres vertueuſes les

Enfans legitimes, & ceux qui leur ont obligation pour la conſeruation d'vne grande, riche, & fleuriſſante Couronne? Il faut prendre garde, ſi ceux qui accuſent de mauuais naturel les Meres des Roys, n'ont point de deſſein de mettre quelque tache dans leurs Enfans. Si pour confirmer cela, ils diſent qu'il y a quelque defaut dans les Freres (comme on en a voulu attribuer à Monſieur, & qu'on remarqueroit dans les Sœurs, ſi cela ſeruoit à ceux qui veulent rendre au Roy tout ſon Sang ſuſpect) pour faire croire que Dieu a faict vn miracle, en le garentiſſant des imperfections de tous les ſiens, deſquelles il ſera ſoupçonné auec plus de fondement, que de celles des ſeruiteurs, & Conſeillers. Dauid eſtoit ſainct lors qu'Achitophel eſtoit chef de ſon Conſeil: Salomon a eſté le plus prudent des Roys, encore qu'il aye eſté ſurpris par des hommes malins, comme il confeſſe luy meſme: Charles V. entre nos Roys a eſté appellé le Sage, lors que eſtant Dauphin il a eſté trahi par l'Eueſque de Laon, & qu'il fut trompé & volé ſur la fin de ſon Regne par le Cardinal d'Amiens.

Au

Au contraire, ç'a esté tousiours vn malheur fatal à tous les bons Princes, d'auoir des mauuais seruiteurs. On les peut chasser & changer auec iustice & gloire: mais on ne sçauroit changer de Mere, ny la chasser, sans conuiction de grand crime; ny la reduire à la necessité, sans pecher contre la nature; ny la mespriser, sans se mettre en danger, par les regles de Dieu, de perdre en peu de temps ce qu'il nous a donné par son moyen. Pour les seruiteurs & Conseillers, sont des hommes que la seule fidelité peut recommander: ce sont des iettons, qui selon leur grand ou petit merite seruent pour compter vn grand ou petit nombre: sont des bastons qui appuyent la main du Prince, & qui la blessent quand ils sont rompus, ou corrompus par le vice: sont des miroirs qui nous font voir le monde; mais on les doit casser lors qu'ils le representent renuersé. C'est vne action de Iustice de chastier vn Ministre d'Estat, qui faict plus de cas de ses interests que de ceux de son Maistre; & c'est vn tesmoignage de bõté & de sagesse, de preferer les veritables affections de son Sang aux feintes prote-
 sta-

ſtations des valets, qui font ſemblant de ſouſtenir vne Couronne, pour arracher les pierreries & les fleurons qui l'embelliſſent; & ſont dans les confuſions des guerres qu'ils eſmeuuent, comme les larrons qui nous appuyent dans vne preſſe, pour auoir le moyen de mettre la main dans noſtre poche, & emporter noſtre bourſe. Les imperfections de ces gens là peuuent eſtre contre les Roys; mais ne peuuent point donner desfiance qu'elles ſoient dans les Roys : elles feront dire, qu'ils ſont trompez (ce qui n'eſt pas vn peché) mais non pas qu'ils ayent des inclinations mauuaiſes, dequoy on ſoupçonne ceux qui ſont ſortis d'vne mauuaiſe Mere. Il leur eſt loiſible, & peut eſtre aduantageux, d'eſloigner vn Conſeiller : mais il ne leur eſt point permis d'affliger vne Mere innocente; & il leur eſt peu honnorable, & treſ-dangereux, de ſouffrir qu'on la blaſme. La prouidence de Dieu n'eſt pas ſi pauure, ny le Roy & ſon Eſtat en ſi petite conſideration aupres de ſa Maieſté Diuine, qu'elle ne puiſſe & vueille donner vn bon Conſeiller à la France : mais ſa puiſſance, quoy qu'infinie, ne ſçauroit

enuoyer

enuoyer au Roy vne autre Mere, ſi les mauuais traictemens & la douleur luy auoient rauy celle, de laquelle les ordres du Ciel l'ont faict naiſtre. Nous auons voulu mettre ces conſiderations à la fin de cet ouurage, pour monſtrer que le Roy n'eſt point offencé indirectement, comme on luy a voulu perſuader, dans les blaſmes qui ſont donnez à ſon principal Miniſtre; & qu'il eſt attaqué directement en ceux qu'on impoſe à ſa perſonne, à celles du feu Roy ſon Pere, de la Royne ſa Mere, & de Monſieur: ce qui ne peut eſtre repreſenté à ſa Maieſté, à cauſe de la tyrannie du Cardinal; qui ne ſçauroit accabler l'Innocence, ny faire taire la Verité. Il a par vne laſche vengeance rauy le bien de ceux qui les ſouſtiennent: mais il n'eſt pas en ſon pouuoir de confiſquer leur eſprit, leur cognoiſſance, leur courage, & leur fidelité.

FIN.

